



Projet MiCare

Soutenir l'intégration socio-professionnelle des migrants dans le secteur de l'emploi à domicile

Production Intellectuelle 1

Rapport d'analyse comparative



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

Informations sur le document

Titre du livrable	Production Intellectuelle 1 - Rapport d'analyse comparative
Coordinateur du livrable	Laurea University of Applied Sciences
Activité/livrable connexe	IO2- Cadre de compétences
Auteur(s)	Hanna Repo Jamal & Anna Sievers
Évaluateur(s)	Petra Ziegler (WIAB)
Niveau de diffusion	Public

Abstract

L'objectif du présent rapport d'analyse comparative est de fournir une description comparative de l'offre existante en termes de dispositifs de soutien pour l'intégration et la formation des professionnels migrants dans le secteur de l'emploi à domicile en Autriche, Finlande, France, Italie et en Espagne.

Fiche de contrôle qualité

Vérification du contrôle qualité	Cocher
Critères génériques minimaux de qualité	
Le document contient un abstract	<input type="checkbox"/>
Le document contient un résumé (avec synopsis approprié du contenu)	<input type="checkbox"/>
Conformité au format MiCare	<input type="checkbox"/>
Langue, grammaire et orthographe acceptables	<input type="checkbox"/>
Objectifs du dossier de candidature atteints	<input type="checkbox"/>
Objectifs du livrable atteints	<input type="checkbox"/>
Qualité du texte acceptable (organisation et structure, diagrammes, lisibilité)	<input type="checkbox"/>
Exhaustivité acceptable (pas de partie manquante, de référence manquante ou d'argument inexpliqué)	<input type="checkbox"/>
Exploitabilité acceptable (le livrable apporte des informations claires dans une forme utile au lecteur)	<input type="checkbox"/>
Critères de qualité spécifiques au livrable	
Le livrable est conforme aux « critères d'acceptation » mis en place dans le registre de qualité :	<input type="checkbox"/>
Pour les livrables clés uniquement	
Liste de vérification complétée et livrable approuvé par Nom : Petra Ziegler Signature: Date : 06/05/2021	

* Liste de vérification à compléter et à signer par le premier vérificateur interne

Historique de vérification

Version	Nom :	Statut *	Date :	Résumé des modifications
1	Hanna Repo Jamal & Anna Sievers	A	19/03/2021	Version 1
1	Petra Ziegler	PIR	25/03/2021	Commentaires et retour concernant la version 1
2	Hanna Repo Jamal & Anna Sievers	A	07/04/2021	Intégration des commentaires - Version 2
2	Petra Ziegler	PIR	12/04/2021	Retour concernant la version finale du rapport d'analyse comparative
3	Gloria Ortiz	SIR	14/04/2021	Mise en forme finale
3	Gigliola Paviotti	Vérificateur externe	03/05/2021	Validation et suggestions de critères de qualité

*Statut : Indiquer si :

A - Auteur (y compris auteur du livrable vérifié)

PIR - Premier vérificateur interne

SIR - Deuxième vérificateur interne

Droit d'utilisation et droit de propriété intellectuelle



“Tous les matériaux pédagogiques décrits dans la rubrique des productions intellectuelles seront publiés sous une licence Creative Common Attribution-Non Commercial-ShareAlike 4.0 International, permettant à d'autres personnes de distribuer, remixer, arranger et adapter l'œuvre, même à des fins non commerciales, ainsi que de distribuer des œuvres dérivées sous une même et seule licence.”

Laurea University of Applied Sciences, 2021

Avis de non-responsabilité

Ce projet a bénéficié du soutien financier de la Commission Européenne.

Cette publication reflète la vision de l'auteur et la Commission ne peut être tenue responsable de l'utilisation potentielle des informations qu'elle contient.

Sommaire

Résumé du document.....	6
1.Rapport d'analyse comparative.....	8
2. Introduction.....	8
3. Recherche documentaire	10
3.1. Législation en matière de services sociaux et santé	10
3.2. Législation en matière de formation	20
3.3. Législation en matière d'immigration et d'intégration.....	24
3.4. Formation et certification dans le secteur de la santé.....	27
4. Entretiens.....	29
4.1. Actions de soutien à l'intégration	30
4.2. Formation professionnelle pour l'accompagnement des personnes âgées à domicile.....	31
4.3. Compétences nécessaires au métier d'assistant de vie	33
5. Bonnes pratiques.....	37
6. Conclusions.....	39
Références	42
Annexe. Formation et certification dans les services de santé et les services sociaux....	43

Résumé du document

L'objectif du projet MiCare est de promouvoir l'intégration socio-professionnelle des femmes migrantes et d'encourager leur accès à l'emploi dans le secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile des personnes âgées. L'objectif est également d'améliorer la qualité de l'accompagnement à domicile des personnes âgées.

L'objectif du présent rapport d'analyse comparative est de faire une **description comparative** de l'offre existante en termes de soutien à l'intégration et à la formation des professionnels migrants dans le secteur de l'emploi à domicile en Autriche, Finlande, France, Italie et en Espagne, avec une vue d'ensemble des différentes formations et des outils de professionnalisation dédiés aux publics migrants dans chaque pays partenaire. Les aptitudes et les compétences requises pour les publics migrants intervenant au domicile de personnes âgées sont également décrites dans ce rapport d'analyse comparative, ainsi que les bonnes pratiques existantes pour soutenir l'intégration et l'emploi dans les pays participants.

Dans la partie 1, chaque pays a présenté la législation et les réglementations de son pays concernant 1) le système social et de santé, 2) l'éducation et 3) l'immigration et l'intégration. De plus, chaque pays a identifié et présenté les formations et les certifications du secteur sanitaire et social. Dans la partie 2, chaque pays a identifié les parties prenantes et mené au minimum 3 entretiens qualitatifs afin d'identifier les dispositifs existants de soutien pour l'intégration des migrants, la formation dans le secteur de l'emploi à domicile et les compétences requises pour travailler en tant qu'assistant de vie¹ ou des métiers similaires. Les données ont été recueillies entre décembre 2020 et février 2021 en Autriche, Finlande, France, Italie et en Espagne. L'analyse de contenu et l'analyse thématique ont été utilisées.

Les femmes migrantes sont davantage confrontées à des difficultés d'intégration dans les marchés du travail européens que les hommes migrants, et cela, pour de multiples raisons. Il est donc évident que les femmes migrantes ont besoin d'un accompagnement et d'un soutien personnalisés, professionnels et sur-mesure dès leur arrivée dans le pays. Trouver un emploi peut également s'avérer difficile pour de multiples raisons. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en relation, par l'intermédiaire d'un tiers, des employeurs potentiels et des employés, ainsi que de proposer des formations en situation de travail. Au total, ce rapport a identifié **21 certifications différentes** dans le secteur de l'aide aux personnes, en plus de nombreux projets de formation préparant au métier d'assistant de vie. La formation doit être personnalisée et favoriser le développement des compétences linguistiques. Un soutien financier pour les études est également nécessaire. Les formations précédentes et les acquis de l'expérience devraient être reconnus, indépendamment des barrières linguistiques.

De plus, quelques compétences clé nécessaires pour travailler auprès de personnes dépendantes ont été identifiées. Étant donné la nature personnelle de ce métier, il est essentiel que l'assistant de vie possède les savoir-être nécessaires pour effectuer ce

¹ Le terme assistant de vie est utilisé dans ce rapport en tant que traduction du générique « caregiver » utilisé dans la version anglaise.

travail. Un assistant de vie doit avoir envie de travailler avec des personnes âgées. De plus, une attitude adéquate et une volonté de travailler avec les personnes âgées sont importantes. En plus de compétences relationnelles et de leur motivation, les assistants de vie devront posséder des compétences en matière de communication ainsi qu'une bonne compréhension de ce que sont les services d'aide aux personnes et le rôle professionnel de l'assistant de vie. Des aptitudes professionnelles sont également importantes pour les migrants souhaitant terminer des études et travailler. Le rapport d'analyse comparative a identifié **25 bonnes pratiques** en matière de soutien à l'intégration des migrants sur le marché du travail, de soutien de l'intégration des femmes migrantes sur le marché du travail et de la promotion de l'emploi des publics migrants dans le secteur de l'aide et de l'accompagnement des personnes dans les pays analysés.

1. Rapport d'analyse comparative

L'objectif du rapport d'analyse comparative était de comparer les bonnes pratiques existantes en matière de soutien pour l'intégration et la formation des publics migrants dans les pays partenaires. La collecte des données s'est faite en **deux parties** avec : 1) une recherche documentaire pour établir les points communs entre les pays partenaires et identifier les bonnes pratiques déjà existantes et 2) une partie de recherche sur le terrain, dans laquelle chaque partenaire a interrogé les parties prenantes concernées.

Le rapport d'analyse comparative a **répondu aux questions suivantes** :

1. Quelle est la situation dans les pays partenaires en matière d'offre de formation pour faciliter l'emploi des personnes migrantes dans le secteur de l'accompagnement des personnes et leur intégration dans le pays d'accueil ?
2. Est-ce qu'on leur permet de développer les aptitudes et les compétences dont ils ont besoin pour travailler ?
3. Existe-t-il des certifications reconnaissant leur niveau de professionnalisation ?
4. De quel type de savoir-faire et de savoir-être ont-ils besoin pour accompagner des personnes âgées à domicile ?

Laurea University of Applied Sciences (Laurea) était responsable de la création d'une méthodologie commune pour le recueil de données. Un modèle de méthodologie, composé de quatre parties, a été utilisé pour la recherche documentaire. Un autre modèle a été créé pour la conduite des entretiens et le recensement de bonnes pratiques dans chaque pays. Les données ont été collectées en Autriche, en Finlande, en France, en Italie et en Espagne entre décembre 2020 et février 2021. Laurea était chargée d'analyser les données recueillies. L'analyse de contenu et l'analyse thématique ont été utilisées. Les résultats ainsi que les conclusions finales sont décrits et organisés par thème dans le présent rapport.

2. Introduction

Les migrants, et en particulier les femmes migrantes ressortissantes de pays tiers, sont confrontés à un manque d'intégration dans les marchés du travail européens (Eurostat, 2019A) et, dans une large mesure, sont concentrés dans des secteurs de l'économie traditionnellement liés au travail reproductif non rémunéré, et donc non reconnu et sous-estimé, comme le travail domestique (OIT, 2013). **Ce dernier reste l'un des principaux domaines d'emploi accessibles aux femmes migrantes** (Eurostat, 2011).

La santé, les services aux particuliers et aux familles, ainsi que l'emploi à domicile sont des secteurs mis en avant par les décideurs politiques comme des opportunités d'intégration des femmes migrantes sur le marché du travail.

De plus, en 2020, les personnes âgées (+65 ans) dans l'Union Européenne représentaient 20,6% de la population totale et ce chiffre devrait atteindre près de 30% d'ici 2050 (Eurostat, 2019B).

Par conséquent, une demande croissante de services aux personnes et aux ménages (PHS) pourrait être observée : certaines estimations indiquent qu'au moins 5 millions (FESI, 2018), et même 20 millions (Blueprint about Digital Transformation, 2017), d'emplois seront créés.

Il est néanmoins faux de penser que toute personne peut exercer une activité dans le secteur des services aux personnes et aux ménages (Personal and household services ou **PHS** en anglais). En effet, ces activités requièrent des compétences spécifiques qui sont souvent sous-estimées. De plus, les travailleurs des PHS ne sont pas vraiment remplaçables puisque de nombreuses compétences leur sont demandées, telles que des compétences linguistiques, des savoir-être, de la minutie et de l'autonomie » (Deutscher Frauenrat, 2013).

Dans ce contexte, le **projet MiCare vise à soutenir l'intégration socio-professionnelles des femmes migrantes dans le secteur de la dépendance**. En effet, le public visé par le projet MiCare peut être défini comme suit : femmes migrantes

- quittant leur pays d'origine pour s'installer à long terme dans un autre pays dont elles n'ont pas la nationalité (elles n'ont par exemple pas la double nationalité),
- qui ont une carte de résident,
- qui ont un minimum de connaissances de la langue du pays d'accueil pour pouvoir utiliser l'outil d'auto-évaluation, suivre une formation, etc.,
- qui souhaitent accéder au marché de l'emploi dans le secteur de la dépendance (généralement avec déjà une expérience préalable en tant que salariée ou aidant familial).

Outre cette définition du public visé, il convient de définir d'autres concepts afin de mieux comprendre les contenus de ce rapport.

- **Alternance** : « Mode de formation alternant des périodes effectuées sur le lieu de travail et dans un établissement d'enseignement ou un centre de formation. L'apprenti(e) est contractuellement lié(e) à l'employeur et reçoit une rémunération (salaire ou indemnité). L'employeur s'engage à fournir à l'apprenti la formation débouchant sur un métier défini. » (Cedefop, 2014).
- **Aidant informel** : « personne dispensant des soins (en général de façon bénévole) en dehors de tout cadre professionnel ou formel, à une personne souffrant d'une maladie chronique, d'un handicap ou de tout autre longue maladie ou problème de santé nécessitant des soins.» (Eurocarers, 2020).
- **Compétences spécifiques à un emploi** : « Compétences particulières ou spécialisées nécessaires pour occuper un emploi particulier » (Skills Panorama Glossary, 2021).

- **Savoir-être** : « *Compétences transversales qui ne sont pas attachées à un emploi (cf. compétences spécifiques à un emploi) ou à un secteur spécifique et qui sont liées aux compétences comportementales (confiance, discipline, auto-gestion) et aux compétences relationnelles (travail en équipe, communication, intelligence émotionnelle)*» (EQAVET, 2021).
- **Compétences transversales** : « *Compétences pouvant être appliquées dans des emplois et des métiers autres que ceux qu'un individu occupe ou a récemment occupés. Bien que ces compétences aient été acquises dans un contexte particulier ou dans le but de maîtriser une situation ou un problème particulier, elles peuvent être transférées à un autre contexte* » (Skills Panorama Glossary, 2021).
- **Formation en situation de travail** : « *acquisition de savoirs ou de compétences par l'exécution de tâches - suivie d'une réflexion - dans un contexte professionnel, soit sur le lieu de travail (par ex. formation en alternance) ou dans un organisme de formation.*» (Cedefop, 2014).

3. Recherche documentaire

La recherche documentaire a été divisée en quatre parties. Dans la partie 1, chaque pays a présenté la législation et les réglementations de son pays concernant 1) le système social et de santé, 2) l'éducation et 3) l'immigration et l'intégration. De plus, chaque pays a identifié et présenté la formation et la certification dans le secteur sanitaire et social. L'objectif de cette collecte de données était de décrire l'état de l'art en termes de cadre juridique dans chaque pays, d'identifier ainsi les similitudes et les différences entre les pays et d'établir un consensus et une terminologie commune pour les phases du projet MiCare à venir.

3.1. Législation en matière de services sociaux et santé

Dans cette partie, chaque partenaire des pays participants a répondu aux questions suivantes :

1. Comment est-ce que l'accompagnement des personnes âgées à domicile est organisé dans votre pays?
2. Qui est responsable des professionnels accompagnant des personnes âgées à domicile ?
3. Qui paie l'accompagnement à domicile ?
4. Qui peut travailler comme assistant de vie auprès des personnes âgées ? Y a-t-il des restrictions ou des exigences minimales en termes d'études/de certification ?
5. Est-ce que le personnel sans diplôme ou certification peut travailler au domicile des personnes âgées sans supervision ? Si oui, quelles tâches et activités peuvent-ils réaliser ? Qui est leur employeur et qui paie leur salaire ?

Organisation et financement de l'accompagnement à domicile des personnes âgées

L'organisation de l'accompagnement des personnes âgées à domicile varie d'un pays à l'autre. En Autriche, en Finlande, et en France, la situation est similaire. Dans ces pays, l'objectif est de maintenir les personnes âgées à domicile aussi longtemps que possible et lorsqu'une personne nécessite un soutien, l'accompagnement se fait si possible à domicile. En Espagne, les personnes âgées ont droit à des aides et à différentes formes d'assistance à domicile mais elles ont également le droit de demander des soins de longue durée. L'Italie est le pays où le système diffère le plus, car il n'existe pas de dispositif d'accompagnement à domicile des personnes âgées au niveau national et ce sont les familles qui s'occupent généralement de leurs proches âgés. Dans chaque pays, il existe différents types d'aides financières pour les personnes âgées et leurs familles, ce qui leur permet de recevoir le soutien à domicile dont ils ont besoin.

En Autriche, il existe principalement deux options en termes d'accompagnement à domicile des personnes âgées : **les Services Sociaux/services d'accompagnement mobiles et d'assistance, et les Services aux personnes/soins personnalisés et soins continus (24h/24)**.

Les prestataires de soins sont des associations à but non lucratif, tant au niveau fédéral qu'au niveau national. **Les Services Sociaux/services de soins mobiles et d'assistance** dépendent des besoins spécifiques de soins et une assistance est généralement fournie pour quelques heures par jour ou par semaine. Les choix de services pour une personne âgée sont les suivants : aide à domicile, aide-soignant, assistance par des travailleurs sociaux spécialisés dans l'aide aux personnes âgées et les soins infirmiers à domicile. **Les aides à domicile** apportent une assistance professionnelle et une motivation dans la vie quotidienne des personnes en faisant le ménage, le rangement, le nettoyage, les courses, la cuisine, l'hygiène personnelle, l'habillage et le déshabillage, l'alimentation et l'hydratation, les démarches et les visites. **Les aides-soignants** dispensent plusieurs types de soins infirmiers auprès de personnes en ayant besoin, suivant les consignes et sous la supervision d'un professionnel de santé et d'un infirmier qualifié, pour aider par exemple la personne âgée à faire sa toilette, pour dispenser des soins infirmiers et donner de l'insuline (Caritas 2020, Hilfswerk 2020 and oesterreich.gv.at 2020). **Les travailleurs sociaux spécialisés dans l'accompagnement de personnes âgées** ont le même profil professionnel que les aides-soignants mais ils ont été formés pour apporter un accompagnement complet en accord avec l'entourage et dans le contexte social donné, offrant de nombreux services d'accompagnement, de soutien et d'aide (Caritas 2020). **Les soins infirmiers à domicile** consistent à prodiguer des soins médicaux et infirmiers

tels que le traitement des plaies, les piqûres, la prise de médicaments, les soins corporels complets, la stimulation, l'aide à la mobilité, la prévention, l'information et les consignes, l'assistance après une hospitalisation ou pendant la rééducation, les conseils et l'assistance pour l'obtention d'allocations de soins et les demandes d'aide financière, la sélection et l'organisation du matériel de soins, etc. **Les accompagnants sociaux du quotidien** accompagnent des personnes nécessitant des soins à domicile de sorte que l'accompagnement soit adapté à leur milieu de vie et prenne en compte les aspects sociaux. Ils interviennent en complémentarité avec d'autres groupes de professionnels et soulagent les aidants familiaux par leur présence plusieurs heures par semaine (au moins 3 heures). **Les services personnalisés/accompagnement personnalisé et 24h/24** permettent un soutien en continu et une aide aux travaux et activités ménagers. Les actes médicaux ou infirmiers sont proposés seulement sur prescription d'un médecin ou d'un employé hautement qualifié du service médical et infirmier (Careforce 2020).

Les états fédéraux/les régions prennent en charge les soins mobiles et les services de soutien mais la personne âgée doit payer un tarif à l'heure. Le calcul de ce tarif varie entre les différents états fédéraux mais les tarifs sont généralement calculés en fonction du revenu des ménages et du droit à l'allocation de soins. Ces tarifs sont donc variables. Une petite somme forfaitaire mensuelle est aussi à la charge de la personne. Les services d'un accompagnant social quotidien sont financés par la région de la Basse-Autriche à hauteur de 150 heures par an et par personne en besoin de soins. Généralement une petite somme horaire est également à la charge de la personne en besoin de soins (Hilfswerk Niederösterreich 2021).

En Finlande, l'objectif national est de permettre aux personnes âgées de vivre à domicile aussi longtemps que possible, voire jusqu'à la fin de leur vie. Dans cette perspective, des services sont proposés aux personnes âgées pour le maintien à domicile (Institut Finlandais de la Santé et du Social 2021A).

Les services pour personnes âgées sont régis par plusieurs lois (Institut Finlandais de la Santé et du Social 2021B). Les prestations de services d'aide et de soutien à domicile sont proposés par des organismes publics et privés, ainsi que des associations. L'aide à domicile comprend **les services à domicile, les soins infirmiers à domicile et les services de soutien à domicile**. La municipalité est dans l'obligation de mettre en place de l'aide à domicile pour les seniors. Ces services peuvent comprendre des services de soutien à domicile, relevant de la Loi sur la Protection Sociale et les soins infirmiers, dans le cadre de la Loi sur les Soins de Santé dans les services d'aide à domicile. La loi accorde généralement des services de santé et des services sociaux en fonction des besoins de la personne et pas nécessairement en fonction de son âge.

Les services et les soins infirmiers à domicile dépendent de l'évaluation de la capacité fonctionnelle de la personne âgée ainsi que du service et du plan de soins établis sur la base de cette évaluation. Des services sont également disponibles le soir et le week-end ainsi que des soins de nuit qui sont de plus en plus courants. Les soins, les services d'aide à domicile et les soins infirmiers sont prodigués par des infirmiers agréés, des infirmiers de la santé publique et des infirmiers patriciens. Même si les employés de maison travaillent dans le domaine des soins à domicile, ils ne réalisent pas de soins infirmiers.

Des services à domicile sont disponibles pour les personnes âgées dont les capacités fonctionnelles sont réduites pour une autre raison. Les services à domicile soutiennent et assistent la personne âgée lorsque celui-ci a besoin d'aide à domicile parce qu'il est atteint d'une maladie ou bien que sa capacité à gérer les tâches quotidiennes et les soins personnels comme l'hygiène est réduite. Les services à domicile assurent également la surveillance du bien-être de la personne âgée et lui donne des conseils- ainsi qu'à ses proches- sur des questions liées aux services. **Les soins infirmiers à domicile** incluent des soins de différents types allant de la prise de médicaments à différents actes infirmiers, tels que par exemple le traitement des plaies ou la rééducation après une hospitalisation. **Les services de soutien** à domicile sont complémentaires aux soins personnels dispensés dans le cadre des soins à domicile et/ou des soins infirmiers. Les services de soutien sont souvent les premiers services dont une personne a besoin pour maintenir son autonomie à domicile. Les services de soutien sont également disponibles pour des personnes qui n'ont pas besoin d'autres soins à domicile ni de soins infirmiers. Les services de soutien comprennent des services tels que la livraison de repas, le nettoyage, l'entretien du linge, les courses et autres démarches, les services favorisant le lien social et les services de transport (Ministère Finlandais des Affaires Sociales et de la Santé 2021A.)

La municipalité peut offrir elle-même des services de soutien ou les acheter auprès de prestataires de services privés. La municipalité peut aussi délivrer un chèque service à l'utilisateur afin qu'il puisse acheter le service auprès de prestataires de service agréés par la municipalité. Une personne peut acheter des services de soutien directement auprès des prestataires de services privés. Dans ce cas, la personne ayant acheté des services de soutien peut bénéficier d'une réduction d'impôts sur ses revenus. D'autre part, un membre de la famille peut être aidant familial. Un aidant familial est un proche de la personne âgée qui a signé un accord d'aidant familial avec la municipalité. Le soutien apporté à l'aidant familial est une entité qui consiste au versement d'une allocation de soins, à des congés et des services de soutien (Loi de Soutien à l'Aide Informelle 2006). Des logements et des EHPAD sont disponibles pour les personnes âgées nécessitant plus de soins et ne pouvant plus vivre à domicile. Ce type de service est proposé sur la base de l'évaluation des besoins de la personne en termes de services et de soins. Cependant, l'objectif reste de fournir les soins à domicile aussi longtemps que possible (Ministère

Finlandais des Affaires Sociales et de la Santé 2021). Le service à domicile est à la charge de la personne âgée. Le tarif varie en fonction de si le besoin d'assistance est temporaire ou permanent. Une somme raisonnable décidée par la municipalité peut être demandée pour un service à domicile temporaire. Une contribution mensuelle raisonnable peut être demandée pour des soins continus et varie en fonction de la qualité du service, le montant, la capacité du bénéficiaire à payer ces soins et la taille du ménage. Afin de déterminer la solvabilité de la personne âgée, ses revenus ainsi que ceux de son conjoint(e) sont pris en compte. Le tarif des services de soutien est généralement fixé par la municipalité. Les prestataires de services privés décident eux-mêmes de leurs tarifs (Ministère Finlandais des Affaires Sociales et de la Santé 2021).

En France, les dispositifs de soutien à domicile pour les seniors bénéficient du soutien actif du gouvernement français ces dernières années. Un soutien spécifique est apporté par des acteurs nationaux et locaux afin d'assurer un vieillissement de qualité à domicile dès lors que la personne âgée en a besoin. Un soutien financier est également disponible afin de garantir une assistance adéquate à toute personne âgée en perte d'autonomie. Un soutien personnel est également disponible pour les personnes âgées et est assuré par un professionnel à domicile ou bien un aidant familial. Un large éventail de services pour favoriser le vieillissement à domicile est disponible si le maintien à domicile est l'option choisie par la personne âgée dans la mesure où celui-ci est possible et préférable au transfert dans un centre de soins ou dans une résidence pour personnes âgées. Plusieurs types d'entités peuvent enclencher et coordonner la mise en place de services à domicile pour personnes âgées. **Les services d'accompagnement à domicile (médicaux et non médicaux) tels que les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)** sont fournis par des organismes privés ou publics, autorisés au préalable par les autorités régionales. Ces services sont offerts pour assister les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne (par exemple le nettoyage, l'entretien du linge, l'hygiène, etc.), promouvoir le vieillissement actif (aménagement du logement, activités physiques, ...), et maintenir les activités sociales (organisation de cours de cuisine, par exemple...). **Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)** sont dispensés sur prescription médicale par des infirmiers et d'autres professionnels de santé. Ces services peuvent comprendre plusieurs types de services tels que l'hygiène personnelle, le suivi et la coordination, assurés par les professionnels de santé compétents, etc. **Les Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)** peuvent regrouper à la fois des SAAD et des SSIAD afin de dispenser et de faciliter une offre de soins à domicile complète. L'avantage principal pour les personnes âgées c'est de n'avoir qu'un interlocuteur unique plutôt que deux. Il existe également une grande offre de services fournis par les collectivités territoriales telles que les municipalités, les régions, les réseaux

de services de santé, les services de sécurité sociale, etc. Leur rôle principal est de coordonner les différents actes et les professionnels intervenant auprès d'une personne âgée. Certains de ces actes peuvent être médicaux ou sociaux, ou les deux.

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) ou la centralisation des services a été mis en place en 2019 au niveau national en France. Ce guichet unique est toujours en cours. Son objectif principal est de simplifier les procédures existantes de soutien pour le maintien des personnes âgées à leur domicile ou à leur retour à domicile. Si le DAC est présent dans un secteur et une région, le médecin généraliste peut demander des services de soins à domicile si l'état de santé ou la situation sociale de la personne le justifie. Le DAC analyse la situation et les besoins, puis identifie les dispositifs d'aides sociales et financières disponibles. Le principe est de proposer des solutions personnalisées et adaptées à la personne sur son territoire, en fonction de son âge et de sa situation sociale. En France, les particuliers qui ont besoin de ces services peuvent être directement employeurs, choisissant ou non d'être accompagnés dans leurs démarches administratives par un service mandataire ou de faire appel à un organisme ou une entreprise qui intervient comme prestataire. (Sécurité Sociale Française 2021).

Le particulier employeur peut bénéficier d'avantages fiscaux, notamment s'il utilise le chèque emploi service universel (CESU), qui peut être « déclaratif » ou « préfinancé ». Les CESU permettent de régler de nombreux types de services à la personne et d'entretien de la maison, y compris l'accompagnement à domicile des personnes âgées, quel que soit le type de contrat (emploi direct, emploi via une structure mandataire ou contrat avec une association ou entité privée de services à la personne). Il existe plusieurs types d'aides financières pour le maintien des personnes à domicile en perte d'autonomie. Celles-ci sont gérées par les collectivités locales. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile aide à couvrir les dépenses nécessaires pour rester à domicile malgré la perte d'autonomie. Ces aides financières permettent de prendre en charge les interventions d'un professionnel telle qu'un assistant de vie pour les personnes âgées d'au moins 65 ans, ou 60 ans si la personne est reconnue comme inapte au travail. Les aides pour installer une téléassistance sont destinées aux personnes âgées vivant seules. De plus, certaines mairies participent aussi parfois aux frais d'installation ou d'abonnement. Les aides des caisses de retraite peuvent proposer des actions de prévention destinées à promouvoir le vieillissement actif des personnes âgées retraitées à risque. Elles se présentent sous forme d'allocations ou d'avantages en nature. Il existe aussi différents types d'allocations pour les personnes en perte d'autonomie (Ministère Français de la Santé 2021).

En Italie, il n'existe pas de soutien officiel aux familles pour la prise en charge des personnes âgées, que ce soit pour les personnes suffisamment autonomes pour continuer

à vivre chez elles ou celles dont la situation nécessite différents types de soins et d'assistance. Ce sont généralement les familles qui s'occupent de leurs proches âgés. C'est seulement dans le cas où la personne est seule ou dans une situation sociale difficile qu'un assistant du service social public intervient pour aider la personne son domicile ou la transférer dans un établissement pour personnes âgées.

Dans tous les autres cas de figure, c'est soit la famille qui s'occupe directement du proche âgé ou un professionnel à temps partiel ou à plein temps, ou une autre personne qui réside au domicile de la personne âgée, embauché par la famille. Aucun diplôme n'est nécessaire pour être embauché par une famille (LOI 833 - 1978 Service National de Santé).

Le coût de cette aide externe est en général à la charge de la famille. Des réductions d'impôts sont possibles dans certains cas. Il existe une indemnité d'accompagnement pour soutenir les familles financièrement versée par l'Institut National de la Prévoyance Sociale. Elle est attribuée uniquement aux personnes en situation de handicap et/ou d'invalidité qui ne peuvent se déplacer sans l'aide de quelqu'un ou incapables d'assumer de façon indépendante les actes de la vie quotidienne. L'indemnité d'accompagnement est versée sur 12 mois et est non imposable. Dans les cas d'extrême dépendance, la famille peut compter sur le soutien financier public qui ne couvre cependant pas le coût total des services d'un professionnel à plein temps (Municipalité de Bologne- Bureau Social 2019).

En Espagne, il existe un **accompagnement professionnel** et un **accompagnement non-professionnel** pour les personnes âgées. **L'accompagnement professionnel** est réalisé par une institution ou une entité publique, à but lucratif ou non, ou par un professionnel indépendant spécialisé dans les services auprès des personnes âgées, à domicile ou dans un centre. Il existe plusieurs formations pour les prestataires professionnels de soins, tels que les infirmiers agréés ou les techniciens de soins médico-sociaux. **L'accompagnement non-professionnel** des personnes âgées à domicile est assuré par des membres de la famille (aidants familiaux). L'Espagne prévoit le droit de demander à bénéficier de soins de longue durée. Une personne peut solliciter cette prestation si en raison de son âge, d'une maladie ou d'une incapacité, elle ne peut accomplir les actes essentiels du quotidien sans l'aide d'un tiers. Cette prestation inclut différentes formes d'assistance à la personne dépendante en fonction de ses besoins, soit à son domicile soit dans un centre résidentiel. Ces services sont soumis au paiement d'un ticket modérateur, c'est à dire que le bénéficiaire doit s'acquitter d'une partie des coûts, en fonction de sa situation financière et du service presté. (Agencia Estatal BOE 2021). Les types de services qu'une personne peut demander sont les suivants : services de prévention de la dépendance et de promotion de l'autonomie personnelle (conseil,

orientation, assistance et formation en technologies de soutien), services de téléassistance, services d'aide à domicile (par exemple, travaux domestiques, soins à la personne), services en centre de jour et de nuit (centre de jour pour les personnes âgées, centre de jour pour les moins de 65 ans, centre de jour de prise en charge spécialisée, centre de nuit), et services de prise en charge résidentielle à long terme (maisons de repos pour personnes âgées en situation de dépendance et centres d'accueil des personnes en situation de dépendance avec différents types d'incapacité). La prise en charge résidentielle peut également être temporaire pour des séjours de convalescence ou pour permettre à l'aidant familial de se reposer.

Il existe différents types d'aides financières pour les personnes âgées. Le montant de ces prestations varie en fonction du degré de dépendance et n'est accordé que si la personne âgée ne perçoit pas d'autres prestations similaires et qu'il n'est pas possible de lui proposer une aide de services spécifiques. Les prestations financières périodiques associées à des services sont octroyées aux personnes âgées qui ne peuvent accéder aux services publics ou subventionnés de prise en charge des personnes dépendantes. Des prestations financières destinées aux soignants de l'entourage familial ainsi qu'un appui aux aidants familiaux sont proposés aux personnes âgées dans leur milieu familial. L'aidant de la personne âgée doit être affilié à la sécurité sociale. Il existe également une prestation financière d'assistance à la personne, destinée aux personnes âgées bénéficiant d'une aide pour l'aider dans ses tâches quotidiennes.(SAAD, 2020).

Qualifications du personnel accompagnant des personnes âgées à domicile

Les qualifications du personnel accompagnant des personnes âgées à domicile varient d'un pays à l'autre. Dans chaque pays, il existe des professionnels qualifiés et non qualifiés qui travaillent auprès des personnes âgées. La partie suivante traite plus particulièrement du sujet des professionnels à domicile puisqu'ils sont au centre du projet MiCare. Au sein même de chaque pays, ces professionnels peuvent posséder différentes qualifications professionnelles.

En Autriche, tous les professionnels s'occupant de personnes âgées doivent avoir suivi une formation spécifique ou doivent être certifiés. Les soins infirmiers à domicile ne peuvent être dispensés que par du personnel médical formé, tel que des infirmiers. D'autres professionnels du corps médical travaillant dans le domaine des soins infirmiers à domicile sont les aides-soignants, qui ont moins de compétences en soins médicaux et réalisent les tâches que les infirmiers et/ou les médecins leur confient. Des qualifications professionnelles de base et des critères d'exigence minimum sont nécessaires pour pouvoir exercer le métier d'aide à domicile, d'accompagnant social du quotidien, et de

soignant 24h/24. Les professionnels indépendants doivent obtenir une autorisation de travail pour les soins à la personne. Il existe plusieurs conditions d'exercice du métier d'aide à domicile et de soignant 24h/24 en Autriche ainsi que de qualifications comme : être âgé d'au moins 18 ans, posséder des compétences linguistiques minimum, avoir un niveau d'études minimum, être apte physiquement et mentalement, montrer la preuve juridique de son intégrité et remplir les conditions en termes d'apprentissage théorique et de pratique professionnelle (Caritas 2020). Pour être autorisé à exercer comme professionnel indépendant en Autriche, il faut également être citoyen d'un pays membre de l'UE/l'EEE, de Suisse ou posséder un titre de séjour en Autriche, sans y avoir de motif d'exclusion ainsi que répondre à certaines recommandations d'un point de vue de la santé physique et psychologique (Careforce 2020).

Les professionnels 24h/24 doivent justifier d'une expérience pratique d'au moins 6 mois dans le domaine des soins à domicile ou d'une qualification d'aide à domicile (Careforce 2020). Les soins peuvent être organisés de différentes façons. Les familles peuvent engager un professionnel directement ou passer par une association ou une agence. La personne nécessitant des soins ou sa famille peuvent aussi directement établir un contrat avec un professionnel (oesterreich.gv.at 2020 and WKO 2020). La plupart des professionnels 24h/24 sont issus des pays d'Europe de l'Est et des pays voisins. En général, les soins de courte durée 24h/24 sont dispensés par un seul professionnel alors que pour les soins de longue durée, deux professionnels interviennent en se relayant tous les 15 jours. Le coût d'un professionnel 24h/24 est à la charge de la personne nécessitant les soins ou à celle de la famille. Une aide financière est possible mais sous certaines conditions comme la nécessité de besoins de soins 24h/24, les revenus de la personne et la souscription à une assurance obligatoire pour le professionnel (Careforce 2020).

En Finlande, la formation professionnelle et les qualifications du personnel des services de santé et des services sociaux sont encadrées par des lois et des réglementations. Il existe différents professionnels intervenant dans le domaine des soins à domicile comme les infirmiers agréés et les infirmiers de santé publique (CEC 6), les infirmiers praticiens (CEC 4), les auxiliaires de soins et autres professionnels (CEC 3-4). Pour les services de soins à domicile proposés par une municipalité, l'intervention d'un infirmier agréé ou d'un infirmier de santé publique auprès d'un bénéficiaire de soins infirmiers est obligatoire, conjointement à celle d'infirmiers praticiens et d'autres professionnels moins qualifiés. Les étudiants infirmiers peuvent travailler comme infirmiers praticiens (CEC 4) s'ils ont déjà effectué au moins 1/3 de leur parcours d'études. Il est possible de travailler comme assistant à domicile sans avoir suivi de formation. Il existe une formation spécifique mais elle n'est pas exigée pour travailler comme assistant à domicile. Dans les services de soins à domicile proposés par une municipalité, l'auxiliaire de soins ne peut être seul en charge

ni être seul responsable d'administrer les médicaments. Il est cependant possible d'être embauché en tant qu'assistant à domicile par une entreprise privée, un particulier, ou sa famille. Dans ce cas-là, les obligations et les responsabilités sont déterminées par l'employeur (Ministère Finlandais des Affaires Sociales 2021B; Institut national pour la Santé et le Social 2021).

En France, aucune qualification ni autorisation n'est exigée pour l'accompagnement à domicile des personnes âgées. Cependant, même si elles ne sont exigées, différentes qualifications professionnelles de niveau CEC 3 (diplômes) existent. De plus, les qualifications existantes et les professions sont encadrées par des réglementations. Les assistants de vie (CEC 3) ne peuvent pas administrer les médicaments ou faire une toilette complète. Ces tâches sont réalisées par des infirmiers et autres professionnels de santé (CNC français, 2021).

En Italie, il y a trois types de personnes intervenant dans le secteur de l'accompagnement des personnes âgées : les professionnels non qualifiés, les opérateurs sociaux (OSS) et les spécialistes de domaines médicaux spécifiques. La plupart du temps, les professionnels non qualifiés interviennent au domicile des personnes âgées (CNC système national- Regione Emilia Romagna/organismes agréés, 2021).

Un professionnel non qualifié est embauché directement par la famille. Il existe une Convention Collective Nationale sur la Travail Domestique pour réglementer l'embauche (Contrat national du travail à domicile, 2020). Le contrat de travail national ne définit pas de critères requis en termes de niveau d'études ou de certification de compétences. Ce sont les familles qui définissent quel type de compétences et de qualifications la personne qu'ils embaucheront devra posséder.

En Espagne, d'après les données de l'Institut des Services Sociaux et des Seniors, actuellement 35% seulement des personnes accompagnant des personnes âgées à domicile sont des professionnels et seulement 20% d'entre eux sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En Espagne, il n'y a pas de conditions préalables requises pour les professionnels travaillant au domicile de personnes âgées. Il existe néanmoins différents programmes de formation et il existe deux types de qualifications du secteur des services de santé et les services sociaux pour les professionnels accompagnant de personnes âgées. L'enseignement et la formation professionnels proposent des qualifications de Technicien spécialisé dans l'Assistance aux Personnes Nécessitant des Soins, d'Expert en Soins Infirmiers Auxiliaires ou de Technicien en Soins médico-sociaux. Dans les programmes de certificats professionnels officiels, l'offre de formation comprend une formation liée aux soins de santé et soins sociaux des personnes âgées

dans le cadre d'institutions sociales et des services de santé et des services sociaux à domicile (TodoFP.es 2021).

En plus des professionnels à domicile cités dans la liste ci-dessus, il existe dans tous les pays la possibilité de recourir à des non-professionnels. Les responsabilités de ces non-professionnels ne sont pas réglementées et aucune condition minimum n'est requise. Ces non-professionnels sont souvent des membres de la famille ou des personnes vivant illégalement dans le pays.

3.2. Législation en matière de formation

Dans cette partie, chaque pays devait répondre aux questions suivantes :

1. Qui a le droit de dispenser des formations diplômantes et/ou certifiantes ?
2. Est-ce qu'une association peut proposer des formations diplômantes et/ou certifiantes ?
3. Est-il possible d'avoir une formation en apprentissage (en situation de travail) diplômante ou certifiante entre une personne et une entreprise sans diplôme ou certification ?

Organisation de la formation

Dans chaque pays, il existe des opérateurs du secteur public et du secteur privé habilités à délivrer des formations diplômantes et/ou certifiantes. Dans chaque pays, l'organisation de la formation fait l'objet d'une autorisation et l'organisme de formation doit être autorisé par l'autorité compétente à dispenser des formations diplômantes et/ou certifiantes.

En Autriche, les formations sont proposées par le secteur public et les associations à but non-lucratif. Les écoles des métiers de santé et les écoles d'infirmiers délivrent des certifications pour les aides-infirmiers et les aides-infirmiers professionnels. Les Universités de Sciences Appliquées délivrent des formations pour les infirmiers et les professionnels de soins de santé. Les associations à but non-lucratif (NPO) qui offrent des services d'aide et d'accompagnement, proposent également des formations au sein de leurs propres institutions d'enseignement et de formation, comme les formations pour la certification des aides à domicile ou des professionnels 24h/24 (Caritas 2020 and Wiener Sozialdienste 2020).

En Finlande, il existe un grand nombre d'autorités/d'organismes du secteur public et privé autorisés à délivrer des formations diplômantes et/ou certifiantes. Dans le secteur public, les institutions habilitées à dispenser des formations sont les Universités, les Universités de Sciences Appliquées, les Instituts et les établissements professionnels, ainsi

que les municipalités. Dans le secteur privé, différents types d'associations, à but lucratif ou non, ainsi que des entreprises privées, sont habilitées à dispenser des formations. Toutes les autorités et tous les organismes en Finlande délivrant des formations diplômantes et/ou certifiantes doivent obtenir une autorisation du Ministère de l'Éducation (Agence National Finlandaise pour l'Éducation 2021).

En France, il n'y a pas de statut juridique obligatoire pour un organisme de formation, ou pour l'enseignement de base et l'enseignement supérieur. Un organisme de formation peut être par exemple une association ou une entreprise, quel que soit le niveau d'enseignement ou de formation. Cependant, certaines obligations administratives sont à remplir lors de l'enregistrement auprès des autorités compétentes. Si l'enseignement ou la formation dispensé mène à une certification, il doit être reconnu par l'autorité du CNC compétente. Pour cela, une autorisation officielle d'une autorité certifiante est nécessaire. Si un établissement éducatif ou un organisme de formation bénéficie du financement d'une branche du secteur public ou professionnel, une autorisation supplémentaire est exigée afin d'être en conformité avec les standards de qualité nationaux. Cette autorisation doit être renouvelée régulièrement, dans la limite de trois ans maximum (Ministère Français du Travail 2021).

En Italie, l'enseignement formel pour les diplômés du secondaire de premier et second degré est géré par les écoles publiques et les universités, ou est reconnu par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Outre les écoles publiques et les universités, certaines institutions reconnues par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sont chargées de délivrer des programmes d'études conformément aux directives nationales (Ministère Italien du Travail 2021). Les certificats du secteur de la formation peuvent être délivrés uniquement par des organismes et des associations accrédités dans la région de référence. Une qualification officiellement reconnue par la région -et dans la plupart des cas valable au niveau national- ne peut être délivrée que par un organisme accrédité par la région.

En Espagne, les formations sont reconnues par le secteur public comme les écoles publiques, les universités, ou les centres de formation pour adultes, ainsi que par les centres de formation professionnelle accrédités. La formation professionnelle est organisée dans les écoles publiques du secondaire et les organismes de formation privés. Les certificats professionnels sont délivrés par les centres de formation pour adultes ou les services publics de l'emploi ainsi que les centres accrédités par le ministère de l'Emploi. Le diplôme d'infirmier de l'enseignement supérieur est délivré par les universités, où des

cours de niveau non-universitaires sur l'accompagnement des personnes âgées sont proposés (TodoFP.es 2021).

Formation en apprentissage

Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, une formation en apprentissage entre un apprenti et une entreprise n'est pas possible sans l'intermédiaire d'un établissement éducatif dans aucun des pays concernés par la recherche documentaire. Un accord est toujours nécessaire entre une entité certifiante dispensant la formation et la certification, et un organisme privé ou public où l'apprenti travaillera et se formera. Cependant, les pratiques varient au sein même des pays. De plus, l'apprentissage dans le secteur de l'accompagnement à domicile est plus ou moins courant dans les différents pays.

En Autriche, une formation en apprentissage entre une personne et une entreprise sans passer par un établissement éducatif n'est pas possible. Il n'existe pas de formation en apprentissage pour le métier d'assistant de vie en Autriche - on peut obtenir des diplômes dans ce domaine seulement dans des écoles de formation professionnelle ou des établissements d'enseignement supérieur (AMS Berufslexikon 2020).

En Finlande, l'apprentissage est courant dans le cadre d'études d'infirmier praticien. La qualification d'infirmier praticien est l'une des plus courantes de l'accompagnement des personnes âgées. L'apprentissage implique toujours un établissement d'enseignement et un opérateur d'apprentissage.

Un opérateur d'apprentissage peut être par exemple un organisme de formation ou une association dont le rôle est, entre autres, d'établir les contrats et d'obtenir des formations en dehors du lieu de travail, dans des institutions d'enseignement ou en virtuel. Il existe des conditions préalables à la signature du contrat d'apprentissage comme avoir trouvé un emploi pour au moins 25h/semaine, avoir convenu d'un salaire et du remboursement de frais, avoir un maître d'apprentissage assigné et avoir défini les responsabilités professionnelles dans le domaine d'apprentissage. En plus de l'apprentissage sur le lieu de travail, l'apprenti suit des cours théoriques 1 à 4 jours par mois au centre de formation. Un employeur peut faire une demande de subvention pour le salaire auprès de l'agence locale pour l'emploi s'il embauche une personne au chômage dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (Agence Nationale de l'Education 2021; Oppisopimus 2021). Il existe également l'option « Speedway to work ». Cette option est destinée aux personnes travaillant dans les services de santé et les services sociaux (par exemple, les aides-infirmiers, les aides à la personne) non-titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel dans ce domaine, ou encore les personnes n'ayant pas terminé leurs études de soignant.

La durée de la formation est déterminée par un plan individualisé de développement de compétences. La formation se fait principalement sur le lieu de travail dans différents environnements d'apprentissage (StadinAO 2021).

En France, un contrat en alternance, à plein temps ou à temps partiel, ne peut être établi qu'entre un organisme certifiant (reconnu ou non comme entité certifiante) de formation et d'enseignement, et un employeur du secteur privé ou public chez lequel l'apprenti travaillera et fera son apprentissage. L'apprentissage est considéré comme une période limitée pendant laquelle un apprenti ou un étudiant développera et mettra en œuvre des compétences professionnelles permettant d'obtenir une qualification formelle ou de faciliter l'intégration professionnelle. Les activités réalisées lors de l'apprentissage seront définies dans le projet pédagogique de l'établissement d'enseignement ou l'organisme de formation et validées par l'entreprise privée ou publique où l'apprentissage sera effectué (Ministère Français du Travail 2021).

En Italie, la relation professionnelle est, dans la plupart des cas, entre la famille et la personne, c'est-à-dire qu'elle relève du secteur de l'emploi à domicile, qui, pour l'apprentissage, n'est régi ni par la Convention Nationale sur le Travail Domestique ni par le décret législatif 81/2015 sur l'apprentissage. En effet, l'apprentissage s'adresse principalement aux jeunes (de moins de 30 ans) qui intègrent l'entreprise dans des rôles structurés et organisés. En ce sens, l'apprentissage pour un assistant de vie peut être possible dans le cas où une entreprise, telle qu'une résidence pour personnes âgées, est l'employeur et non le bénéficiaire. Dans ce cas, la certification privilégiée est la qualification régionale d'Opérateur Socio-sanitaire (OSS), exigée pour avoir accès aux programmes de l'enseignement secondaire. L'entreprise peut démarrer l'apprentissage si les critères d'âge et les conditions définies par la loi sur l'apprentissage sont respectés (Ministère du Travail, règles de l'apprentissage 2021).

En Espagne, le terme « apprentissage » est défini dans le code du travail comme étant "les activités et initiatives de formation combinant travail et formation et qui ont pour objectif de donner une qualification aux travailleurs selon un régime de formation alternant le travail dans une entreprise et les cours dans un établissement d'enseignement ou sur le lieu de travail. » L'apprentissage est un module d'enseignement disponible à tous les niveaux de formation (formation professionnelle, enseignement supérieur, ainsi que les certificats professionnels). Ce type d'apprentissage sur le terrain est sous la responsabilité des autorités de l'éducation et de l'emploi, en fonction de la nature du programme de formation (Cedefop 21021). En ce qui concerne les assistant de

vie, les qualifications étudiées dans ce rapport (voir annexe) comprennent une formation en alternance dont la durée peut aller de 60 à 440 heures (SEPE, 2021).

3.3. Législation en matière d'immigration et d'intégration

Dans cette partie, il a été demandé à chaque pays de décrire :

1. Le processus d'intégration national après qu'un ressortissant d'un pays tiers a reçu un titre de séjour
2. Si les ressortissants d'un pays tiers sans titre de séjour (« immigrants sans papiers ou illégaux ») ont le droit de travailler et/ou d'étudier dans le pays en question
3. Quelles autorités et autres parties prenantes sont responsables de l'intégration des immigrants sur le marché du travail et quel est leur rôle.

Le processus d'intégration

Le processus d'intégration varie d'un pays à l'autre. Cependant, des similitudes ont été identifiées. Tous les pays ont une législation nationale régissant le processus d'intégration. Ce processus diffère légèrement selon le statut du migrant. Les réfugiés et autres personnes nécessitant une protection internationale ont un parcours différent de ceux qui migrent pour d'autres raisons, telles que le travail, les études, ou pour des raisons familiales. Tous les pays ont mis en place certaines conditions d'intégration, telles que l'apprentissage de la langue ou la participation à d'autres formations. Certains pays exigent la signature d'un accord selon lequel le migrant s'engage à certains services et à suivre des formations. Le temps d'intégration varie toujours d'un individu à un autre mais on estime qu'il peut prendre de quelques mois à 3 ans.

En Autriche, le Fonds d'Intégration Autrichien est chargé de la gestion du processus d'intégration des réfugiés. Ces derniers doivent signer un accord d'intégration dans lequel ils s'engagent, d'une part, à respecter les principes fondamentaux de l'ordre juridique et social de l'Autriche et d'autre part, à remplir l'obligation légale de participer, coopérer et respecter les valeurs du pays, ainsi que suivre les cours de langue allemande proposés. Des cours spécifiques visant à une meilleure intégration des femmes sont également proposés. Les membres de la famille d'immigrés qui travaillent ou de résidents autrichiens obtiennent dans un premier temps un titre de séjour de courte durée puis, après la formation obligatoire, une carte de résident d'une durée de trois ans (ÖIF 2020).

En Finlande, ce sont les communes et leurs agences pour l'emploi (agences TE) qui gèrent le processus d'intégration. Après avoir obtenu un titre de séjour, les migrants doivent s'inscrire comme demandeurs d'emploi à l'agence pour l'emploi. L'agence pour

l'emploi (ou dans certains cas la commune) réalise une évaluation complète dans les deux mois qui suivent l'inscription. Cette évaluation servira de base pour déterminer le niveau de connaissances du migrant. L'agence TE établira ensuite un plan d'intégration avec le migrant. Ce plan d'intégration est élaboré pour une période de trois ans maximum. Un migrant est tenu de respecter les conditions de ce plan. Les formations pour l'intégration sont proposées par de multiples prestataires de services et sont gratuites. Ces formations doivent inclure des cours de langue intensifs, des informations sur la société finlandaise et la vie professionnelle comme comment prendre rendez-vous chez un professionnel de santé ou ouvrir un compte bancaire. De plus, un suivi personnalisé, une période d'initiation au travail et d'autres formations peuvent être mis en place afin d'apporter des solutions personnalisées aux besoins du migrant. (Loi sur la Promotion de l'Intégration des Immigrés 2010 ; ministère des Affaires Économiques et de l'Emploi en Finlande 2021).

En France, l'Office de l'Immigration & de l'Intégration est chargé du processus d'intégration. Les migrants, à l'exception des demandeurs d'asile et des personnes nécessitant une protection internationale, doivent obligatoirement signer un contrat d'intégration républicaine (CIR) pour pouvoir obtenir une carte de résident. Les obligations du CIR comprennent par exemple des entretiens personnalisés, une évaluation des compétences linguistiques et des formations. Un migrant doit satisfaire toutes les conditions du contrat d'intégration républicaine (Office français de l'immigration et de l'Intégration 2021).

En Italie, les programmes d'accueil sont gérés au niveau territorial l'ASP- les pouvoirs de santé publique et les municipalités- et encadrés par la loi-cadre régionale sur les services sociaux. Les questions sociales, légales et sanitaires y sont traitées. Cette période dure entre 6 mois et un an, voire plus si nécessaire. (Chambre des Députés - Droits des Migrants sur le territoire 2021)

En Espagne, il existe un « rapport sur les efforts d'intégration » réglementé par le Ministère de l'Inclusion, de la Sécurité Sociale et des Migrations. Le rapport doit comprendre au minimum des contenus de la certification et, le cas échéant, décrire la participation active du migrant dans des actions de formation visant à apprendre la langue officielle de son lieu de résidence, à acquérir une connaissance des valeurs constitutionnelles de l'Espagne et les respecter, ainsi que les valeurs de la communauté autonome de son lieu de résidence, de l'Union Européenne, des Droits de l'Homme, des libertés publiques, de tolérance et d'égalité entre les hommes et les femmes. De plus, le fait de suivre des formations supplémentaires peut être un facteur jouant en la faveur

du migrant pour l'obtention d'un titre de résident à plus long terme (Portal de Inmigración, 2021).

Droit de travailler ou d'étudier des migrants sans titre de séjour valide

En Autriche, en France, en Italie et en Espagne, les migrants sans titre de séjour valide n'ont ni le droit de travailler ni d'étudier. Cependant, en Finlande et en France, les demandeurs d'asile peuvent obtenir un permis de travail temporaire pour une durée de six mois maximum. En Autriche et en France, ils ont aussi la possibilité de faire des études mais elle est limitée (Service Finlandais de l'Immigration 2021 ; Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

En Espagne, les immigrants sans titre de séjour valable peuvent étudier à n'importe quel niveau du système éducatif. L'accès à l'éducation obligatoire est automatique. Étudier à un niveau supérieur est également possible à condition de remplir certains critères comme la connaissance de la langue espagnole.

Les autorités et autres parties participent à l'intégration des migrants sur le marché du travail.

De nombreuses autorités et autres parties ont été identifiées dans tous les pays. On trouve parmi celles-ci : les institutions gouvernementales, les autorités régionales ou les associations du secteur tertiaire. Bien qu'elles aient chacune leurs propres responsabilités, elles se recoupent entre elles parfois.

En Autriche, il existe plusieurs autorités, programmes et associations au niveau national dédiés au soutien de l'intégration des migrants sur le marché du travail. Le Fonds d'Intégration Autrichien, le Ministère Fédéral du Travail et le Service Public Autrichien de l'Emploi sont les autorités nationales principales qui proposent des financements, des programmes et des formations (ÖIF 2020, AST 2020 et AMS 2020). Il existe aussi plusieurs OGN (organisations non-gouvernementales) et autres associations qui proposent leur soutien et leurs projets pour aider cette cause.

En Finlande, ce sont principalement les communes et les agences pour l'emploi (agences TE) qui sont responsables de l'intégration des migrants sur le marché du travail. Les communes sont tenues de proposer un programme d'intégration solide qui couvrent tous les besoins en services de la population locale. Les agences -TE sont chargées de l'évaluation des besoins de services ainsi que de l'élaboration, le suivi et l'évaluation du plan d'intégration. L'Institut d'assurances sociales (Kela) apporte un soutien financier

pendant une période de 3 ans maximum durant la période d'intégration, ce qui permet aux migrants d'étudier et de développer leurs compétences (ministère des Affaires économiques et de l'Emploi en Finlande 2021).

En France, une fois que le migrant a obtenu une carte de résident, il/elle a accès aux marchés de l'emploi et aux services publics et privés pour l'emploi. En outre, il existe environ 900 associations de soutien et d'aide aux nouveaux migrants en France (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration 2021).

En Italie, ce sont principalement les autorités territoriales (ASP) qui sont chargées de faciliter l'intégration des migrants. Des efforts politiques majeurs ont été engagés pour améliorer l'accès des migrants aux services au niveau territorial et aux services du secteur privé. Des plans individuels visant à l'intégration sur le marché du travail ainsi que des formations en langues sont proposés (Municipalité de Bologne- Service des Affaires Sociales 2021).

En Espagne, plusieurs associations sont chargées de mettre en œuvre des plans stratégiques d'aide et d'intégration des migrants et des réfugiés. Ces associations sont réglementées au niveau de l'État, de la région et localement, selon leur domaine d'activité (Portal de Inmigración 2021).

3.4. Formation et certification dans le secteur de la santé

Dans cette partie, on a demandé aux pays partenaires d'identifier les diplômes et les certificats existants dans le secteur des services sociaux et des services de santé, et de fournir des détails les concernant tels que la durée, le niveau de référence CEC, le coût et le contenu. Le but était d'identifier les formations existantes pour les professionnels travaillant actuellement au domicile de personnes âgées. Vous en trouverez un tableau complet détaillé dans l'annexe 1.

Au total, 21 certifications de différents niveaux CEC ont été identifiées. La plupart des formations se situaient au niveau 4 du CEC. Toutes les formations comprenaient des contenus liés aux services sociaux et aux services de santé ainsi qu'aux compétences générales.

Les contenus liés aux services sociaux et aux services de santé fréquemment identifiés étaient :

- L'hygiène/l'asepsie
- Le soutien à domicile

- L'accompagnement à domicile
- L'aide à la prise de médicaments
- Le soutien personnalisé
- L'accompagnement/le soutien psychosocial
- La rééducation
- L'ergonomie
- La promotion de la santé
- L'alimentation et nutrition
- Les premiers secours

Les contenus liés aux compétences générales fréquemment identifiés étaient :

- Les compétences relationnelles
- La communication
- Le soutien aux personnes accompagnées
- La documentation
- La législation et l'éthique
- Les règles de sécurité
- Les compétences en calcul.

En Autriche, 5 différentes certifications ont été identifiées dans ce domaine, toutes de niveau CEC 4. La durée de formation était variable : entre 150 et 2400 heures, et de 5 semaines à 2 ans. Certaines formations étaient gratuites, tandis que certaines pouvaient coûter jusqu'à 4700 euros. Toutes les formations, sauf une, comprenaient une partie professionnelle pratique dans une entreprise. Toutes les certifications exigeaient un niveau préalable d'études, des connaissances de la langue allemande, des conditions d'âge, un bon dossier médical un casier judiciaire vierge (Careforce 2020, Caritas 2020).

En Finlande, 6 différentes certifications ont été identifiées. Quatre d'entre elles de niveau CEC 4 et deux de niveau CEC 3. Quatre d'entre elles permettaient d'obtenir un diplôme et deux d'entre elles étaient des certificats professionnels. La durée de formation était variable : entre 6 mois et 3 ans. Les études supérieures sont complètement gratuites pour les ressortissants de l'UE, tout comme la formation professionnelle. Cependant, certains organismes de formation privés facturent jusqu'à 500 euros de frais. Toutes les formations comprenaient une partie pratique en situation de travail, et même, pour certains diplômes, la formation était à 100% en apprentissage. Pour pouvoir suivre ces formations, les candidats devaient remplir certaines conditions telles qu'un niveau d'études ou de compétences linguistiques minimum.

En France, 4 certifications ont été identifiées, toutes de niveau CEC 3. La durée variait entre 500 et 1365 heures. Les formations n'étaient pas gratuites mais différents types de financement étaient possibles. Toutes les certifications, sauf une, comprenaient une partie

professionnelle pratique dans une entreprise. Pour participer à ces formations, des compétences linguistiques minimum étaient exigées (CNC français, 2021).

En Italie, 1 certification de niveau CEC 3 a été identifiée. La durée était de 1000 heures pour les apprenants sans expérience préalable et de 300 heures pour ceux avec une expérience professionnelle suffisante. Les formations pouvaient coûter jusqu'à 2800 euros. Elles comprenaient une formation en situation de travail et un niveau d'études et des compétences linguistiques minimum étaient nécessaires pour y accéder. (Système National CEC - Regione Emilia Romagna/ organismes habilités)

En Espagne, 5 certifications ont été identifiées. Trois d'entre elles de niveau CEC 4 et deux de niveau CEC 2. La durée de formation était variable : entre 450 mois et 4 ans. Les formations n'étaient pas gratuites mais différents types de financement étaient possibles. Toutes les formations comprenaient une formation en situation de travail et exigeaient un niveau d'études préalable minimum (SEPE, 2021).

4. Entretiens

En plus de la recherche documentaire, chaque partenaire a identifié les parties prenantes et a mené au minimum 3 entretiens thématiques qualitatifs afin d'identifier les dispositifs existants de soutien à l'intégration des migrants, de formation à l'emploi à domicile et les compétences requises pour travailler en tant qu'assistant de vie. Les entretiens ont été menés entre décembre 2020 et février 2021, principalement en visio-conférence sur Teams ou Zoom par exemple, puisque les rencontres en personne n'étaient pas possible dû au Covid-19.

Entretiens (n = 18)	
Organismes de formation	6 (Autriche, Finlande, France, Espagne)
Représentants d'associations	5 (Finlande, France, Italie)
Représentants d'organisation non-gouvernementales	3 (Autriche)
Prestataires de service	2 (Finlande)
Services publics de l'emploi	1 (France)
Preneurs de décision	1 (Finlande)

Tableau 1. Description des personnes interrogées.

4.1. Actions de soutien à l'intégration

Le thème 1 traitait du soutien déjà existant en matière d'intégration des migrants et le type d'activités qui devraient être mises en place, particulièrement dans le domaine du travail d'aide et d'accompagnement. Dans chaque pays, il existe plusieurs formes officielles de services de soutien pour l'intégration des immigrants, soit au niveau national ou au niveau régional. De plus, plusieurs associations et projets opèrent pour cette même cause. Bien que le système de services diffère d'un pays à un autre, les actions de soutien mentionnées par les personnes interrogées étaient très similaires.

Un des sujets principaux dans tous les pays étaient l'amélioration des compétences linguistiques. On sait en effet que des compétences linguistiques minimum sont nécessaires dans la vie professionnelle, surtout dans le secteur de l'accompagnement et de l'aide aux personnes où il est important de pouvoir bien communiquer avec les personnes âgées. En plus des compétences en langue, les femmes migrantes peuvent parfois manquer de compétences professionnelles générales, telles que les compétences numériques et la connaissance des règles et de la réglementation professionnelles.

Certaines femmes migrantes ont parfois un niveau d'études faible ou non-existant, c'est pourquoi une formation supplémentaire est nécessaire pour par exemple apprendre à mieux lire ou à mieux écrire. Les formations devraient être gratuites pour les femmes migrantes et des aides financières devraient être attribuées pendant la période d'études. Les aides financières ne doivent cependant pas être trop élevées pour qu'elles gardent la motivation de trouver un travail. Pendant leurs études, les femmes peuvent aussi avoir besoin d'aide pour le transport et la garde d'enfants.

Une formation à la culture, à l'adaptation à un nouveau pays et à une nouvelle société, est nécessaire. Certaines femmes sont issues de pays où le rôle de la femme est principalement de rester à la maison et de s'occuper du ménage et des enfants. Le fait qu'une femme travaille en dehors de la maison peut être considéré comme inacceptable. C'est pourquoi il est important de proposer également des formations sur les aspects culturels. Une attention particulière comportant une orientation professionnelle devrait être portée aux femmes à leur arrivée dans le pays. Les femmes doivent être conscientes du rôle des femmes et de l'égalité des sexes en Europe. Tout soutien et accompagnement doit partir du principe qu'elles travailleront un jour. Un accompagnement spécifique pour les femmes devrait être mis en place. Même si certaines femmes migrantes n'ont pas reçu d'éducation formelle, elles possèdent peut-être beaucoup d'autres compétences informelles qui devraient être reconnues sans problème. Leurs compétences pourront être améliorées, ou bien un accompagnement à l'entrepreneuriat dans leur domaine pourra

leur être proposé. Pour cela, une planification et un accompagnement personnalisé et intensif est nécessaire.

Une autre action qui pourrait être bénéfique aux femmes migrantes serait un accompagnement par des mentors individuels qui les aideraient dans leur recherche d'emploi, pour la rédaction d'un CV et la préparation à l'entretien d'embauche. Une de leurs pairs -une autre migrante- pourrait agir comme mentor et les aider à intégrer leur nouveau rôle de femme active. Trouver un emploi peut s'avérer difficile pour plusieurs raisons : leur manque d'expérience professionnelle, de faibles compétences en matière de recherche d'emploi, des difficultés linguistiques, ainsi que la confrontation à des attitudes racistes et discriminatoires de la part des employeurs. C'est pourquoi il est important de travailler en étroite collaboration avec les employeurs locaux et de proposer aussi un soutien à l'entreprise, au moins pendant la période de démarrage. On pourrait inciter les employeurs à embaucher plus de femmes migrantes, en leur offrant par exemple une aide financière du gouvernement.

La formation au travail d'accompagnement à domicile devrait être aussi personnalisée que possible. La formation devrait proposer un soutien pour les compétences qui manquent aux femmes migrantes. Toutes les certifications devraient comprendre une formation en situation de travail. Ceci est important aussi du point de vue des employeurs car ils mettront la barre moins haut pour embaucher une femme migrante s'ils la connaissent déjà et voient comment elle travaille. Une véritable motivation est nécessaire pour travailler dans l'accompagnement à domicile des personnes âgées. Ce travail peut être perçu comme un emploi peu qualifié et mal rémunéré mais aussi comme un travail motivant et utile. De plus, il peut constituer un tremplin vers d'autres métiers. Le fait d'intégrer un milieu professionnel aide également les femmes migrantes à s'intégrer dans la société.

4.2. Formation professionnelle pour l'accompagnement des personnes âgées à domicile

Le thème 2 traitait du contenu, des méthodes pédagogiques et des points à améliorer dans la formation au métier d'assistant de vie. Certaines des personnes interrogées étaient des représentants d'organismes de formation et ont décrit les formations proposées par leur offre de formation. D'autres, néanmoins, étaient des parties prenantes et ont évoqué le sujet de manière plus générale.

Les personnes interrogées ont décrit les contenus de formation d'un point de vue du métier d'assistant de vie et des compétences spécifiques. Plus concrètement, les domaines de compétence suivants ont été identifiés : aide à la toilette, connaissances en alimentation, capacité à effectuer différentes tâches domestiques, terminologie de l'anatomie et des soins infirmiers les plus communs, ergonomie et soutien au bien-être psychique et psychologique. En termes de compétences générales, les compétences numériques et relationnelles, ainsi que les compétences professionnelles ont été identifiées.

Les personnes interrogées ont identifié plusieurs points à ajouter ou à améliorer dans le contenu déjà existant de la formation. Des questions d'éthique ont été soulevées d'un point de vue du développement de l'empathie et de la compréhension des caractéristiques d'une relation empreinte de bienveillance. Les aspects et la connaissance de la culture devraient également être plus présents dans la formation afin d'aider l'assistant de vie migrant à mieux satisfaire les besoins du bénéficiaire et à éviter les malentendus ou les conflits. Ceci est également lié à la compréhension des règles et des réglementations de la vie professionnelle, comme le fait d'arriver à l'heure ou qu'une femme puisse être la supérieure d'un homme au travail. D'un point de vue sanitaire, il a été suggéré que davantage de compétences seraient nécessaires pour la surveillance de l'état de santé de la personne âgée et la reconnaissance des maladies affectant la mémoire.

Les formations devraient être aussi authentiques que possible, basées sur les réelles compétences professionnelles nécessaires. Il est important que l'apprenant comprenne les exigences de son futur milieu professionnel. Les apprenants devraient également comprendre leurs propres limites ; c'est-à-dire ce qu'ils ont autorisés à faire ou pas en tant qu'assistants de vie. La formation devrait être organisée de sorte à favoriser le développement des compétences linguistiques, notamment de la terminologie professionnelle. Il est en effet nécessaire de savoir parler, d'écouter de manière active et d'écrire dans la langue du pays pour pouvoir travailler comme assistant de vie. La formation devrait permettre aux femmes de gagner en indépendance, de prendre confiance en elles et de commencer une carrière professionnelle.

L'utilisation de méthodes pédagogiques pratiques et motivantes devraient être privilégiées dans les formations. Des connaissances théoriques sont aussi nécessaires mais seules, elles ne suffisent pas pour garantir l'apprentissage et la motivation. Les longs cours magistraux sont à éviter surtout si les compétences linguistiques des personnes sont toujours en cours d'acquisition. Les images, les vidéos, les études de cas et les ateliers devraient être plutôt privilégiés.

Les mises en situation et les jeux de rôle associés à la formation pratique ont été identifiés comme étant des méthodes pédagogiques efficaces et adaptées. Toutes les formations devraient, dans une certaine mesure, comprendre une formation en situation de travail. Il est également important de mettre en place des évaluations continues avec des retours réguliers, plutôt que d'avoir seulement un examen final par exemple. Différents moyens pour vérifier la compréhension et l'apprentissage des stagiaires devraient être utilisés quotidiennement.

4.3. Compétences nécessaires au métier d'assistant de vie

Le thème 3 traitait des compétences nécessaires pour le métier d'assistant de vie. Il a été demandé aux personnes interrogées de décrire quel type de compétences techniques et de savoir-être doivent posséder les professionnels migrants pour s'occuper de personnes âgées à domicile et quelles aptitudes et compétences sont les plus importantes pour travailler comme assistant de vie.

Les personnes interrogées ont cité différentes compétences techniques nécessaires pour s'occuper de personnes âgées à domicile. Trois sous-catégories ont été identifiées parmi les compétences techniques : les aptitudes à apprendre, les compétences professionnelles et les compétences métier d'assistant de vie.

Apprendre à acquérir des compétences

De nombreuses personnes interrogées ont évoqué le fait que les migrants ont besoin d'avoir les aptitudes nécessaires à l'apprentissage pour pouvoir suivre un enseignement formel. Toutes les personnes interrogées se sont accordées sur le fait qu'une préparation générale à la formation professionnelle était nécessaire. Les compétences mentionnées ici étaient principalement des compétences informatiques, ainsi que des compétences linguistiques et communicationnelles. Des compétences TIC de base, pour par exemple rejoindre une réunion sur Teams, sont nécessaires pour étudier. Des compétences communicationnelles et langagières de base étaient aussi considérées comme une partie essentielle de la formation. Selon l'une des personnes interrogées, les migrants peuvent avoir peur de parler par crainte de faire des erreurs. Dans l'apprentissage de la langue, l'accent devrait être mis sur le vocabulaire et pas seulement sur la grammaire afin de motiver les apprenants migrants à utiliser la langue.

Compétences professionnelles

Différentes compétences professionnelles sont importantes pour les assistants de vie migrants. Parmi celles-ci, plusieurs personnes interrogées ont mentionné : la

compréhension des règles générales du monde du travail comme les droits et les devoirs d'une profession, la législation concernant le contrat de travail, les horaires de travail, les codes de déontologie, des informations générales relatives au monde du travail et les aptitudes préalables à l'emploi comme la rédaction de CV et la recherche d'emploi. Les compétences TIC de base étaient également jugées importantes pour la vie active mais aussi pour les études. Il est par exemple essentiel que les assistants de vie documentent leur travail, établissent des listes de leurs tâches et se rendent chez les personnes âgées. Concernant les règles de base de la vie professionnelle, certaines personnes interrogées ont mentionné l'importance de souligner l'égalité des sexes dans la société et dans la vie active pour que les apprenants comprennent qu'il existe une égalité des opportunités et des responsabilités professionnelles entre les hommes et les femmes. L'importance de la mobilité a été également citée comme élément clé. Les assistants de vie doivent être mobiles étant donné qu'ils travaillent au domicile des personnes âgées. Il faut savoir comment se rendre sur place, combien de temps il faut compter pour le trajet, etc. En Autriche, par exemple, 95% des services des aides à domicile sont mobiles. La capacité à se déplacer est donc essentielle pour eux.

Compétences métier d'assistant de vie

Il existe des compétences métier que les assistants de vie migrants doivent maîtriser lorsqu'ils accompagnent des personnes âgées à domicile. Plusieurs compétences liées à la santé ont été mentionnées lors des entretiens, comme l'observation de l'état de santé, l'aide à la toilette et d'autres actes essentiels, l'évaluation du degré d'invalidité du bénéficiaire et des besoins de soins, la connaissance des aspects nutritionnels des repas et l'accompagnement en termes de besoins nutritionnels. Les compétences liées à l'hygiène impliquent de savoir nettoyer, aseptiser et utiliser le matériel de protection. Une autre compétence importante mentionnée par les personnes interrogées était les connaissances de base en ergonomie, étant donné que l'aide à la mobilité est une partie importante du travail. Des connaissances de base des troubles de la mémoire est aussi nécessaire. Il est très important que l'assistant de vie comprenne ce que signifie un trouble de la mémoire, quels troubles du comportement y sont associés, comment les identifier à un stade précoce et rencontrer une personne atteinte de troubles de la mémoire.

En plus des compétences techniques, différents savoir-être nécessaires aux migrants accompagnant des personnes âgées à domicile ont été identifiés lors des entretiens. Ces savoir-être ont été classés en trois sous-catégories : la compréhension du rôle professionnel de l'accompagnement à domicile des personnes âgées, les compétences relationnelles liées au travail d'accompagnement à domicile, et les compétences communicationnelles et collaboratives.

La compréhension du rôle professionnel de l'accompagnement à domicile des personnes âgées La compréhension du rôle professionnel dans les services d'aide et d'accompagnement auprès des personnes âgées à domicile était considérée comme une compétence importante. Un assistant de vie doit comprendre ce que l'on peut ou ne peut pas faire dans le cadre de ce rôle professionnel. Dans certaines cultures, l'aide à domicile n'est pas perçue comme professionnelle mais est plutôt vue comme une menace pour la vie privée.

De nombreux assistants de vie ont peut-être déjà accompagné des membres de leur famille mais il est essentiel de comprendre qu'une activité et un rôle d'assistant de vie professionnels sont très différents du rôle d'aidant familial. Il est aussi important de discerner clairement les tâches qu'un assistant de vie doit être capable d'accomplir. Être capable d'avoir une vision claire des processus est fondamental. Un assistant de vie doit être en mesure de comprendre comment réagir dans certaines situations et qui avertir ou quand et où chercher de l'aide auprès d'un superviseur par exemple. Autre point mentionné : dans le cadre du rôle professionnel de l'assistant de vie, la capacité à poser des limites et à clarifier les conflits est essentielle. L'attention que l'on porte à soi-même et la connaissance de ses limites sont particulièrement importantes dans les professions du secteur social. Certaines personnes interrogées ont mentionné que les migrants peuvent ressentir une crainte d'être harcelés pendant leur travail au domicile de personnes âgées du fait de leurs origines, leur religion et leurs habitudes. La nature du métier d'assistant de vie doit être claire et compatible avec sa vie personnelle. Les horaires de travail peuvent être notamment difficiles, la rémunération peut être faible ou seulement un poste à mi-temps peut être disponible. Certaines personnes âgées peuvent avoir des préjugés et les exprimer ouvertement ; l'assistant de vie peut aussi être confronté à du harcèlement sexuel ou à d'autres formes de harcèlement. C'est la raison pour laquelle il est important d'être capable de travailler auprès de personnes difficiles vu que l'on ne peut pas choisir les personnes âgées avec lesquels on travaille. La robustesse, la capacité à fixer des limites entre la vie professionnelle et la vie personnelle et à ne pas emporter tous ses problèmes chez soi sont autant de qualités qui contribuent au bien-être de l'assistant de vie au travail. L'affirmation de soi a aussi été mentionnée comme qualité personnelle importante. Celle-ci aide par exemple la personne à exprimer ses opinions, ses doutes et ses questionnements de façon adéquate dans les situations peu claires ou difficiles.

Compétences relationnelles liées à l'accompagnement à domicile

Plusieurs personnes interrogées ont évoqué le fait que travailler auprès de personnes âgées dépendantes est très exigeant et demande de nombreuses compétences

personnelles chez l'assistant de vie. Tout le monde n'est pas fait pour le métier d'assistant de vie ni ne souhaite le faire ; ceci exige certaines qualités personnelles. Parmi les qualités personnelles mentionnées, on trouve : la gentillesse, la compassion, l'empathie, la patience, le respect, la discrétion, la pensée positive, la capacité à résoudre des problèmes, l'aptitude à négocier et la ténacité. La compassion, par exemple, c'est-à-dire la capacité à se mettre à la place d'une autre personne, facilite la communication et la compréhension, et évite ainsi les malentendus et les frustrations. La capacité à maintenir une relation d'aide passe par le fait d'être capable de comprendre les besoins psychologiques et émotionnels de la personne âgée. Les compétences liées à l'intelligence émotionnelle, le contrôle et la gestion des sentiments et des émotions sont essentiels lorsqu'on accompagne des personnes âgées à domicile.

Une expérience de l'accompagnement des personnes âgées, par exemple au sein de la famille de l'assistant de vie, était considérée comme un point important. Parmi les autres aspects cités, le fait de prendre du plaisir dans ce que l'on fait était également vu comme un point important,

de même que l'ouverture d'esprit par rapport aux soins et au soutien apporté aux personnes âgées ainsi que la véritable motivation et la volonté de travailler avec des personnes âgées. La motivation de travailler se traduit par une bonne prestation au travail. La capacité d'appréciation et de respect de l'autre pourrait même être la qualité la plus importante pour un assistant de vie. Aussi, il est essentiel que l'assistant de vie ait la capacité de travailler au domicile d'une personne en respectant sa maison et ses affaires. Beaucoup de choses, même des petites erreurs concernant les tâches et les procédures, peuvent être tolérés par la personne âgée tant que le comportement de l'assistant de vie est respectueux et que ce dernier manifeste un vrai désir de travailler avec la personne âgée.

Des qualités personnelles physiques ont également été mentionnées parmi les qualités essentielles préalables nécessaires pour être assistant de vie. Par exemple, un assistant de vie doit avoir la force, la stabilité et de bonnes capacités physiques pour rester en bonne santé, vu que le travail est difficile physiquement mais aussi mentalement. L'assistant de vie doit faire preuve de pudeur et d'une certaine réserve, du fait de la nature physique de son intervention auprès des personnes âgées, par exemple lorsqu'il aide la personne pour l'hygiène personnelle. Il a été également souligné que l'assistant de vie doit lui-même avoir une bonne hygiène personnelle et une apparence soignée.

Compétences communicationnelles et collaboratives

Dans tous les entretiens, les compétences communicationnelles et relationnelles ont été décrites comme très importantes. Celles-ci comprennent notamment la communication et l'écoute active, ainsi que la sensibilité envers les personnes âgées (qui peuvent souffrir de pertes de mémoire ou de troubles du langage) et le lieu de travail (un domicile privé). De plus, l'assistant de vie doit être capable de communiquer avec les personnes âgées et avec leurs familles de manière efficace dans diverses situations et de collaborer avec d'autres professionnels de santé et de soins (partager et recevoir des consignes et des directives concernant la santé de la personne âgée).

5. Bonnes pratiques

A partir de la recherche documentaire et les entretiens, chaque pays a identifié 5 exemples pratiques pertinents de soutien pour l'intégration des migrants, particulièrement les femmes migrantes, sur le marché de l'emploi en général et plus spécifiquement dans le domaine de l'aide et l'accompagnement. Au total, **25 bonnes pratiques** ont été répertoriées et classées en fonction de leur objectif central.

Bonnes pratiques pour la promotion de l'intégration des migrants sur le marché du travail	
Centres de compétences pour migrants : soutien personnalisé et sur-mesure sur le terrain	Finlande
Collaboration professionnelle active comprenant un accompagnement professionnel, une recherche de postes correspondants et un soutien financier.	Finlande
Reconnaissance des compétences informelles et possibilité de démontrer ces compétences malgré les barrières linguistiques.	Finlande
Validation des acquis d'apprentissage non-formels et informels : projet national et cadre	France
Ateliers destinés aux demandeurs d'asile : soutien à l'intégration	France
Atelier pour les parents d'enfants en âge d'être scolarisés	France
Accompagnement global pour l'insertion professionnelle des réfugiés ; orientation et conseils	France
Accompagnement à l'emploi des réfugiés : programme régional de formation	France
Services d'assistance : orientation et conseils, recherche de postes correspondants	Italie
Parcours individuel vers l'emploi	Italie

Incitation à suivre des formations spécialisées et à la qualification des professionnels d'aide à domicile	Espagne
Promotion de l'Autonomie des Personnes et de l'Accompagnement des Personnes Dépendantes	Espagne
Programme d'Intégration des Migrants dans l'Environnement Rural de l'Aragon	Espagne

Tableau 2. Bonnes pratiques pour la promotion de l'intégration des migrants sur le marché du travail.

Bonnes pratiques pour la promotion de l'intégration des femmes migrantes sur le marché du travail	
Projet-FAVOrintIN : formation de 4 à 5 mois destinée aux femmes migrantes pour l'amélioration des compétences linguistiques et des compétences professionnelles.	Autriche
Projet PreQual : favoriser l'emploi des femmes migrantes, programme de présélection comprenant une formation linguistique et une partie pratique, 5 mois	Autriche
Ateliers d'orientation destinés aux femmes ; élaboration de parcours individuels, soutien au micro-entrepreneuriat et soutien à la gestion financière	Italie
Projet - Mères à l'école : motiver les mères à apprendre la langue et à acquérir d'autres compétences dans l'école de leurs enfants, promouvoir l'accès à la vie professionnelle et à l'éducation	Finlande

Tableau 3. Bonnes pratiques pour la promotion de l'intégration des femmes migrantes sur le marché du travail

Bonnes pratiques pour la promotion de l'emploi des migrants dans le secteur de l'aide et de l'accompagnement des personnes	
Projet- Accompagnement des migrants : informations et soutien aux migrants intéressés par le métier d'assistant de vie, formation préparatoire et formation linguistique, 3-4 mois	Autriche
Projet Zukunft Pflege : favoriser l'emploi des migrants dans le secteur de l'aide et de l'accompagnement des personnes, formation linguistique et apprentissage d'autres compétences professionnelles nécessaires, stage pratique	Autriche
Accompagnant social du quotidien : formation préparatoire comprenant une formation en langue et une partie pratique, 3 mois	Autriche
Collaboration de l'employeur et des organismes de formation pour le recrutement des professionnels migrants : formation préparatoire et stage pratique	Finlande

Bureau des assistants familiaux : orientation et conseils destinés aux femmes intéressées par le métier d'assistant de vie, assistance à la recherche d'emploi et recherche de postes correspondants.	Italie
Actions territoriales pour l'intégration : organisation de rencontres entre assistants de vie dans le but de soutien, de découverte de nouveaux sujets et de maillage social	Italie

Tableau 4. Bonnes pratiques pour la promotion de l'emploi des migrants dans le secteur de l'aide et de l'accompagnement

Autres bonnes pratiques	
Intervention de la Communauté Interculturelle	Espagne
Réseau régional de centres multifonctionnels pour migrants	Espagne

Tableau 5. Autres bonnes pratiques

6. Conclusions

Les femmes migrantes sont davantage confrontées à des difficultés d'intégration dans les marchés du travail européens que les hommes migrants, et cela, pour de multiples raisons (Commission Européenne 2020; Eurostat 2019). C'est pourquoi il est évident que les femmes migrantes ont besoin **de services, d'une orientation et d'un soutien personnalisés axés sur le monde du travail et sur-mesure**, dès leur arrivée dans le pays. Dans ce rapport, de nombreux exemples pratiques ont été identifiés dans ce domaine, comme le service d'assistants familiaux, les ateliers d'orientation, les centres de compétences et de multiples projet destinés aux femmes.

Le recours à des **mentors de la vie active**, pouvant apporter une assistance complète pendant tout le processus de la recherche d'emploi et même pendant la durée de l'emploi, est vu comme bénéfique. Une partie de la formation était dans une certaine mesure consacrée à l'apprentissage de la culture et à l'adaptation à la culture du nouveau pays et à la société, mais il conviendrait d'y réserver une place plus importante dans la formation.

Trouver un emploi peut s'avérer difficile et ce, pour de multiples raisons. Il est donc nécessaire de faire **des recherches de postes correspondants**, par l'intermédiaire d'un tiers qui met en rapport des employeurs et employés potentiels. Nous avons identifié de nombreux exemples pratiques dans ce rapport, comme par exemple un processus selon lequel les employeurs et les organismes de formation procèdent ensemble au recrutement, ou encore les services d'assistance pour l'intégration. Il convient de souligner

également le sens de **formation en apprentissage**. D'un côté, il offre à la femme migrante une occasion de montrer ses compétences et de l'autre, il permet à l'organisme de formation ou à l'employeur d'évaluer ses compétences avant une éventuelle embauche. Nous avons identifié de nombreuses pratiques visant à promouvoir l'intégration des femmes migrantes au marché du travail, mais la plupart de ces pratiques n'en étaient, de par leur nature, qu'au stade de projets. Il est par conséquent important de trouver des **manières durables de poursuivre ces bonnes pratiques comme pratiques nationales de référence**.

Ce rapport a identifié **21 certifications différentes** au total **pour le travail d'aide aux personnes** en plus **des nombreux projets proposant des formations préparant au métier d'assistant de vie**. La durée et le contenu de la formation étaient variables. La formation portait à la fois sur les compétences générales et sur les compétences métier. La formation devrait également **favoriser le développement des compétences linguistiques**, notamment en ce qui concerne le vocabulaire professionnel et les compétences conversationnelles nécessaires dans le cadre du métier d'assistant de vie. Dans ce rapport, nous avons identifié de nombreuses bonnes pratiques intégrant l'apprentissage des langues à d'autres formations parmi les projets multiples, les ateliers, et les formations préparatoires. Les formations devraient être **gratuites** pour les femmes migrantes, et celles-ci devraient de plus bénéficier d'un **soutien financier** ainsi que des aides pour **la garde d'enfants** et **le transport** pendant toute la durée des études, pour les aider à surmonter les obstacles sociaux qu'elles pourraient rencontrer au quotidien.

Les formations antérieures et les acquis devraient être mis en avant. Il conviendrait notamment de trouver des moyens de mettre en valeur les compétences et les aptitudes informelles indépendamment des barrières linguistiques. Ce rapport a identifié de nombreuses bonnes pratiques où ces procédures ont été développées. La formation au métier d'assistant de vie peut être ainsi **personnalisée et adaptée** en fonction des besoins de chaque participant, afin d'éviter les recoupements ou les retards en cas de formations préalablement effectuées.

Dans ce rapport, nous avons identifié plusieurs **aptitudes et compétences** importantes pour que les assistants de vie migrants puissent travailler avec les personnes âgées. En raison de la nature personnelle de l'accompagnement de personnes âgées dépendantes à leur domicile, l'assistant de vie doit posséder **certaines aptitudes personnelles liées au métier d'assistant de vie**. On a considéré que la gaieté, la patience, l'amabilité, la compassion, le respect et l'appréciation à l'égard des personnes âgées constituent toutes des aptitudes essentielles pour les assistants de vie. Un assistant de vie doit avoir une motivation réelle de travailler avec des personnes âgées s'il veut réussir dans cette

profession. Le métier d'assistant de vie ne convient pas à tout un chacun. Une attitude positive et la volonté de travailler avec des personnes âgées sont des conditions indispensables pour le métier d'assistant de vie. Les **compétences spécifiques au métier d'assistant de vie**, telles que certaines compétences liées à la santé, sont des aptitudes importantes. Cependant, ces dernières sont plus faciles à apprendre, dès lors que l'on possède une bonne attitude et que l'on a la motivation nécessaire d'apprendre. Si l'assistant de vie respecte la personne âgée et adopte une attitude positive, même les petites failles ne paraîtront pas aussi graves aux yeux de la personne âgée. Au même titre que les qualités personnelles et la motivation, les compétences communicationnelles et collaboratives ont été généralement désignées dans ce rapport comme étant des compétences essentielles pour les assistants de vie. Un assistant de vie doit posséder de bonnes compétences en communication et la capacité d'agir de manière professionnelle dans le cadre d'une relation d'aide, non seulement avec la personne âgée mais aussi avec ses proches. Il est, de plus, essentiel de **comprendre le rôle professionnel de l'assistant de vie à domicile pour personnes âgées**.

Travailler en tant qu'assistant de vie professionnel diffère considérablement du rôle d'aidant familial, un domaine dans lequel de nombreuses femmes migrantes ont de l'expérience. Ainsi, il est important de bien comprendre les devoirs, les responsabilités, et les tâches de l'assistant de vie. Dans ce rapport, nous avons également identifié **les aptitudes nécessaires à l'apprentissage et les compétences générales nécessaires pour la vie professionnelle**. Il s'agit principalement de compétences informatiques et linguistiques, en plus des règles de base de la vie professionnelle. Il est possible que les migrants ne connaissent pas bien les règles de la vie professionnelle, ou les droits et les devoirs d'un employé, pourtant ces compétences sont importantes et nécessaires dans la vie professionnelle.

Ce rapport a identifié de nombreux aspects qui devraient être abordés ou renforcés lors des formations. **Des questions d'éthique** ont été soulevées dans le domaine du développement de l'empathie et de **la compréhension des caractéristiques d'une relation empreinte de bienveillance**. **Les aspects et la connaissance de la culture** devraient également être plus présents dans la formation afin d'aider l'assistant de vie migrant à mieux satisfaire les besoins de la personne âgée et à éviter les malentendus ou les conflits. Ceci est également lié à **la compréhension des règles et des règlements** de la vie professionnelle, comme le fait d'arriver à l'heure, ou **l'égalité des sexes**, et le fait qu'une femme puisse être la supérieure d'un homme au travail. D'un point de vue professionnel, il a été suggéré que davantage de compétences seraient nécessaires en matière de **surveillance de l'état de santé**, ainsi que pour **la reconnaissance des maladies affectant la mémoire**.

Références

Références au niveau de l'U.E. et au niveau international

Tous les sites Internet ont été extraits le 7 avril 2021.

Plan Transformation Numérique. 2017,
https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjh44OPuezvAhXKxoUKHewEA9gQFjACegQIBxAD&url=https%3A%2F%2Fec.europa.eu%2Fnewsroom%2Fdocument.cfm%3Fdoc_id%3D40787&usg=AOvVaw3uaShLps5YJranVMDP_q48

Cedefop. 2014 Terminologie de la politique européenne de l'Enseignement et de la formation.

<https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/publications/4117>

Cedefop. 2014 Skills Panorama.

<https://skillspanorama.cedefop.europa.eu/en/dashboard/importance-transversal-skills?year=2014&country=EU&skill=Communication+skills#1>.

Deutscher Frauenrat. 2013 Haushaltsnahe Dienstleistungen. Was ist eigentlich das Problem? Dokumentation der Fachtagung am 8. Octobre 2013 à Hannovre.

http://www.frauenrat.de/fileadmin/user_upload/infopool/informationen/dateien/2013-4/131015_Doku_web.pdf

EQAVET. 2021 <https://www.eqavet.eu/eu-quality-assurance/glossary/soft-skills>.

EFSI. 2018 PHS Industry Monitor (Contrôle du secteur des Services aux Personnes et aux Ménages -PHS)

http://www.efsi-europe.eu/fileadmin/MEDIA/publications/2018/PHS_Industry_monitor_April_2018.pdf

Eurostat. 2011 Les migrants en Europe. A statistical portrait of the first and second generation (caractéristiques des migrants nés à l'étranger, les citoyens d'origine étrangère et la deuxième génération). <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-statistical-books/-/KS-31-10-539>

Eurostat. 2019A. Migrant integration statistics - labour market indicators (Intégration des migrants-indicateurs du marché de l'emploi). https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Migrant_integration_statistics_%E2%80%93_labour_market_indicators#Labour_market_participation_.E2.80.94_activity_rates

Eurostat. 2019B. Plus d'un cinquième de la population de l'UE est âgé de 65 ans et plus.

https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Ageing_Europe_-_statistics_on_population_developments

Eurocarers. 2020 <https://eurocarers.org/about-carers/>.

Commission Européenne. 2020. Plan d'Action pour l'Intégration et l'Inclusion 2021-2027. https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/pdf/action_plan_on_integration_and_inclusion_2021-2027.pdf

ILO. 2013. Promotion de l'intégration des travailleurs domestiques migrants en Europe : Une synthèse de la situation en Belgique, en France, en Italie et en Espagne. https://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/publications/WCMS_222301/lang-en/index.htm

Skills Panorama Glossary. 2021. <https://skillspanorama.cedefop.europa.eu/en/glossary>

Références autrichiennes

Tous les sites Internet ont été extraits le 1er avril 2021.

AK. 2020. Bildungsförderungen

<https://www.arbeiterkammer.at/beratung/bildung/bildungsfoerderungen/index.html>

AK. 2020 Zweiter Bildungsweg

<https://www.arbeiterkammer.at/beratung/bildung/zweiterbildungsweg/index.html>

AMS. 2020 <https://www.ams.at/>

AMS Beruflexikon. 2020 Pflegefachassistentin. 22/12/2020

<https://www.beruflexikon.at/berufe/3484-PflegefachassistentIn/#ausbildung>

AMS. 2020 Das Integrationsjahr.

<https://www.ams.at/arbeitsuchende/arbeiten-in-oesterreich-und-der-eu/das-integrationsjahr>

AST. 2020 Anlaufstellen für Personen mit im Ausland erworbenen Qualifikationen.

<https://www.anlaufstelle-erkennung.at/anlaufstellen>

BFI Vorarlberg. 2020 Bildungsangebot.

<https://www.bfi-vorarlberg.at/bildungsangebot/kursuebersicht/oeffentliche-auftraggeber/eu/top-for-job#/>

Caritas. 2020 Heimhilfeausbildung.

[https://www.caritas-wien.at/jobs-bildung/ausbildung/35-monatige-intensivausbildung/\(2020-12-22\)](https://www.caritas-wien.at/jobs-bildung/ausbildung/35-monatige-intensivausbildung/(2020-12-22)).

Caritas. 2020 Caritas & Du auf dem beruflichen Weg.

https://www.caritas-stpoelten.at/fileadmin/storage/stpoelten/ELDI/Betreuen_und_Pflegen/Betreuen_und_Pflegen_zu_Hause/Berufsbilder_Pflege/Folder_Berufsbilder_BuP.pdf (2020-12-21)

Diakonie Flüchtlingsdienst. 2020 About Diakonie Flüchtlingsarbeit.

<https://fluechtlingsdienst.diakonie.at/english-fd>

Hilfswerk. 2020 Dienstleistungen im Überblick.

[https://www.hilfswerk.at/oesterreich/pflegekompass/dienstleistungen-im-ueberblick/\(2020-12-21\)](https://www.hilfswerk.at/oesterreich/pflegekompass/dienstleistungen-im-ueberblick/(2020-12-21))

Hilfswerk Niederösterreich. 2021.

[https://www.hilfswerk.at/niederoesterreich/hilfe-und-pflege-daheim/pflege-betreuung/soziale-alltagsbegleitung/#:~:text=Was%20kostet%20die%20soziale%20Alltagsbegleitung,%2C70%20\(Stand%202020\).](https://www.hilfswerk.at/niederoesterreich/hilfe-und-pflege-daheim/pflege-betreuung/soziale-alltagsbegleitung/#:~:text=Was%20kostet%20die%20soziale%20Alltagsbegleitung,%2C70%20(Stand%202020).)

Integra Vorarlberg. 2020.

<https://www.integra.or.at/1/de/kontakt/begleitete-und-unbegleitete-fluechtlinge-zwischen-15-und-19-jahren/1566/>

Integrationshaus. 2020. Bildung. <https://www.integrationshaus.at/de/bildung>

Interface Wien. 2020. Jugendcollege StartWien. <http://www.interface-wien.at/5/91>

Wiener Sozialdienste. 2020. Heimhilfe - Ausbildung.

<https://www.wienersozialdienste.at/heimhilfe-ausbildung/heimhilfe-ausbildung-beschreibung/> (2020-12-22)

Wirtschaftsagentur Wien. 2020. Migrant Enterprises.

<https://wirtschaftsagentur.at/beratungen/migrant-enterprises-6/>

ÖIF. 2020. Austauschtreffen.

<https://www.integrationsfonds.at/zielgruppen/frauen/austauschtreffen-fuer-frauen> [Jan. 28, 2021]

ÖIF. 2020. "Mentoring für MigrantInnen".

<https://www.integrationsfonds.at/weiterbildung/mentoring-fuer-migrantinnen>

Österreichische Sozialversicherung. 2016. Der österreichische Weg der 24-Stunden-Betreuung und seine Wirkung auf Qualität und Qualitätssicherung. <https://www.sozialversicherung.at/cdscontent/load?contentid=10008.714344&version=1454405894>

Oesterreich.gv.at. 2020. Persönliche Dienste.

https://www.oesterreich.gv.at/themen/soziales/soziale_dienste/1/Seite.1210130.html (2020 - 12 -21)

Oesterreich.gv.at. 2020. Soziale Dienste.

https://www.oesterreich.gv.at/themen/soziales/soziale_dienste/1/Seite.1210130.html (2020 - 12 -21)

Oesterreich.gv.at. 2020. Aufenthalt.

https://www.oesterreich.gv.at/themen/leben_in_oesterreich/aufenthalt.html

Sozialministerium. 2018. Österreichischer Pflegevorsorgebericht 2018.

<https://broschuerenservice.sozialministerium.at/Home/Download?publicationId=719>, p. 36, 55 and 85 (2020-12-21).

Ute Bock Flüchtlingsprojekt. 2020. Basisbildung. <https://www.fraubock.at/de/so-helfen-wir/bildung/basisbildung>

Volkshilfe Wien. 2020. BBE STEP2JOB.

<https://www.volkshilfe-wien.at/arbeit-beschaeftigung-titel-tbd/bbe-deutsch-step2job/>

WAFF. 2020. Bildungskonto. <https://www.waff.at/foerderungen/bildungskonto/>

WKO. 2020.

https://www.wko.at/service/wirtschaftsrecht-gewerberecht/Leitfaden_Personenbetreuer.pdf, p. 4 (2020-12-21)

ZeMit. 2020. Check In Vorarlberg. <https://www.zemit.at/de/beratung/check-in-vorarlberg.html>

Références finlandaises

Centre d'Expertise de l'Intégration des Immigrés 2021. <https://kotouttaminen.fi/en/frontpage>

Service Finlandais de l'Immigration. 2021. Le droit au travail des demandeurs d'asile. <https://migri.fi/en/asylum-seeker-s-right-to-work>

Institut Finlandais de la Santé et du Social. 2021A. <https://thl.fi/fi/web/ikaantyminen/muuttuvat-vanhuspalvelut/kotihoito>

Institut Finlandais de la Santé et du Social. 2021B. <https://thl.fi/fi/web/ikaantyminen/muuttuvat-vanhuspalvelut/vanhuspalvelujen-lait-ja-suositukset>

L'Agence Finlandaise Nationale de l'Education. 2021. <https://www.oph.fi/en/education-system/finnish-vocational-education-and-training>

Autorité nationale de contrôle de la santé et du social. 2021. <https://www.valvira.fi/sosiaalihuolto/sosiaalihuollon-valvonta/ammattihenkiloiden-valvonta>

Ministère finlandais des Affaires Économiques et de l'Emploi. 2021. Guide en ligne de la Loi sur la promotion de l'Intégration des immigrants <https://kotouttaminen.fi/en/online-manual-on-integration>

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. 2021A. <https://stm.fi/kotihoito-kotipalvelut>

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. 2021B. <https://stm.fi/sotehenkilosto/valvonta-luvat-ja-rekisterointi>

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. 2021C. <https://stm.fi/maksut-kotipalvelu-kotisairaanhoido>

Projet- Mères à l'école. 2021. <https://sites.google.com/view/vanhemmat-mukaan-kouluun/parents-to-school-project>

Oppisopimus. 2021. <https://www.oppisopimus.fi/>

StadinAO. 2021. <https://stadinao.fi/koulutukset/speedway-to-work/>

Vero. 2019. <https://www.vero.fi/en/businesses-and-corporations/taxes-and-charges/being-an-employer/household-employers/>

Législation finlandaise :

Loi sur les Professionnels de Santé. 1994

[https://www.finlex.fi/en/laki/kaannokset/1994/Act on the Promotion of Immigrant Integration](https://www.finlex.fi/en/laki/kaannokset/1994/Act%20on%20the%20Promotion%20of%20Immigrant%20Integration). 2010. <https://www.finlex.fi/fi/laki/ajantasa/2010/20101386>

Loi sur les Exigences en termes de Qualifications des Professionnels de la protection sociale. 2005.

<https://www.finlex.fi/en/laki/kaannokset/>

Loi de Soutien à l'Aide Informelle. 2005.

<https://www.finlex.fi/en/laki/kaannokset/2005/en20050937?search%5Btype%5D=pika&search%5Bkieli%5D%5B0%5D=en&search%5Bpika%5D=Laki%20oomaishoidon%20tuesta>

Loi sur le Renforcement de la Capacité Fonctionnelle de la Population vieillissante et sur les Services Sociaux et Sanitaires destinés aux Personnes Âgées. 2012. <https://www.finlex.fi/en>

Loi sur les Professionnels de Santé. 1994.

<https://www.finlex.fi/en/laki/kaannokset/1994/en19940564>

Loi sur les Soins de Santé. 2010. <https://www.finlex.fi/en/healthcareact>

Laki ammatillisesta koulutuksesta. 2017. <https://www.finlex.fi/fi/laki/alkup/2017/20170531>

Laki oppisopimuskoulutuksesta. 1992. <https://www.finlex.fi/fi/laki/alkup/1992/19921605>

Loi sur la Protection sociale. 1982. <https://www.finlex.fi/en/laki/kaannokset/1982/>

Références françaises

Tous les sites Internet ont été extraits le 1er avril 2021.

AFPA, programme HOPE. <https://www.afpa.fr/programme-hope>.

Certificat de compétences de base : <https://www.certificat-clea.fr/> & CléA certificat de compétences numériques : <https://www.certificat-clea.fr/referentiel-clea-numerique/>

Centre Inffo, les actions de formation en situation de travail : <https://www.centre-inffo.fr/innovation-formation/articles/lafest-au-coeur-dune-nouvelle-strategie-dacquisition-des-competences>.

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP): <https://www.cpnefp.branche-professionnelle-spe.org>.

"Etude prospective des branches professionnelles des assistants maternels et salariés du particulier employeur : relever les défis de l'emploi, des métiers et des compétences d'ici 2030, EDEC PIC du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile", Eva Barachino and Nadège Turco, IPERIA, 2019.

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration. <http://www.ofii.fr/le-contrat-d-integration-republicaine>.

Ministère Français de la Santé <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/droits-et-aides/article/aides-et-soins-a-domicile>

Ministère Français du Travail <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/mesures-jeunes/article/les-stages-etudiants-en-milieu-professionnel>; <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/acteurs-cadre-et-qualite-de-la-formation-professionnelle/qualiopi> ; <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-formation/article/plan-de-developpement-des-competences>.

CNC français :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34690/>;
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34692/>;
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4821/>;
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2903/>.

Loi n° 2011-893 du 28/07/2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels. [JORF n°0174 du 29 juillet 2011](#).

Compte personnel de formation. <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Références italiennes

Système National CEC - Regione Emilia Romagna/ organismes habilités. 2021

<https://formazionelavoro.regione.emilia-romagna.it/qualifiche/appfondimenti/srq/oss>

<https://formazionelavoro.regione.emilia-romagna.it/enti-formazione-accreditati>

Ministère Italien du Travail -2021

Ministère Italien du Travail - règles de l'apprentissage. 2021.

<https://www.cliclavoro.gov.it/NormeContratti/Contratti/Pagine/Contratto-di-Apprendistato.aspx>

Chambre des Députés - Droits des migrants sur le territoire 2021.

<https://www.camera.it/temiap/documentazione/temi/pdf/1105104.pdf>

Loi n° 833 -1978 Service national de Santé.

https://www.gazzettaufficiale.it/atto/serie_generale/caricaDettaglioAtto/originario?atto.dataPubblicazioneGazzetta=1978-12-28&atto.codiceRedazionale=078U0833

https://www.laleggepertutti.it/174541_assistenza-anziani-cosa-fare-e-dove-andare

Municipalité de Bologne - service social -2021
<http://www.comune.bologna.it/sportellosociale/servizi/2072>

<http://www.comune.bologna.it/sportellosociale/servizi/2072>

Contrat national du travail à domicile 2020.

<https://webcolf.com/doc/Contratto%20colf%20e%20badanti%202020.pdf>

Regione Emilia-Romagna - règles de l'apprentissage. 2021.

<https://formazione.lavoro.regione.emilia-romagna.it/apprendistato/apprendistato>

Références espagnoles

Acreditación de Competencias. Todofp.es. 2021. Extrait le 31 mars 2021 de <https://www.cear.es/apoyo-a-asociaciones-de-personas-refugiadas-y-migrantes/guia-de-recursos/enlaces-de-interes/>.

Certificados de profesionalidad | Servicio Público de Empleo Estatal. Servicio Público de Empleo Estatal. 2021. Extrait le 31 mars 2021 de <https://www.cear.es/apoyo-a-asociaciones-de-personas-refugiadas-y-migrantes/guia-de-recursos/enlaces-de-interes/>.

Cedefop, 2021. Extrait le 14 avril 2021 <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/apprenticeship-schemes/country-fiches/spain>

CEAR. CEAR. 2021. Extrait le 31 mars 2021 de <https://www.cear.es/apoyo-a-asociaciones-de-personas-refugiadas-y-migrantes/guia-de-recursos/enlaces-de-interes/>.

Ley Orgánica 4/2000, de 11 de enero, sobre derechos y libertades de los extranjeros en España y su integración social. 2021. <https://www.boe.es/eli/es/lo/2000/01/11/4/con>.

Espagne (2021). Extrait le 9 avril 2021 de <https://www.cear.es/apoyo-a-asociaciones-de-personas-refugiadas-y-migrantes/guia-de-recursos/enlaces-de-interes/>.

PORTAL DE INMIGRACIÓN. Informe de esfuerzo de integración. Extranjeros.inclusion.gob.es. 2021. Extrait le 31 mars 2021 de : https://extranjeros.inclusion.gob.es/es/informacioninteres/Informes_CCAA_Entidades_locales/Informe_esfuerzo_integracion/index.html.

Ministerio de Derechos Sociales y Agenda 2030, Sistema para la Autonomía y Atención a la Dependencia (SAAD), 2020. https://www.imserso.es/imserso_01/autonomia_personal_dependencia/saad/index.htm

SEPE, Servicio Público de Empleo Estatal, 2021. Extrait le 14 avril 2021

https://sepe.es/HomeSepe/empresas/Contratos-de-trabajo/contrato_en_practicas.html

Resolución de 4 de noviembre de 2009, de la Secretaría General de Política Social y Consumo, por la que se publica el Acuerdo del Consejo Territorial del Sistema para la Autonomía y Atención a la Dependencia, sobre criterios comunes de acreditación en materia de formación e información de cuidadores no profesionales. 2021. [https://www.boe.es/eli/es/res/2009/11/04/\(3\)](https://www.boe.es/eli/es/res/2009/11/04/(3)).

Annexe. Formation et certification dans les services de santé et les services sociaux

Autriche					
Nom du diplôme : en langue originale et sa traduction en français	Heimhilfe; FR : Aide à domicile	Pflegeassistenz; FR : Aide-soignant	FachsozialbetreuerInnen Altenarbeit; FR : Travailleurs sociaux spécialisés dans l'aide aux personnes âgées	Soziale AlltagsbegleiterIn; FR : Accompagnant social du quotidien	Personenbetreuung bzw. 24- Stunden-Betreuung; FR : Services aux personnes/ Soins à la personne disponibles 24h/24
Durée	400 heures (200 heures de théorie, 200 heures de formation pratique)	Un an, 1600 heures	Deux ans (1200 heures de théorie, 1200 heures de pratique) ; un an pour les aides-soignants	Dans un état fédéral (la Basse-Autriche), cette profession et la durée sont réglementées par la loi : 100 heures de théorie, 40 heures de formation pratique. La durée varie cependant d'un organisme de formation à un autre : 5 semaines, temps complet (40h/semaine), 100 heures théoriques, 80 heures pratiques ; ou 100 heures théoriques et 40 heures pratiques sur une plus longue période.	200 heures de théorie minimum (équivalent à la formation théorique des aides à domicile)

Organisateur	Les écoles pour les professions sociales (« Schulen für Sozialbetreuungsberufe ») ; les lycées agricoles (« Landwirtschaftliche Fachschulen ») ; des formations pour l'aide à domicile ; par exemple bfi, WIFI ; de nombreux organismes privés de soins, les ONG sociales et aussi d'autres écoles de soins de santé et de soins infirmiers.	Les écoles de professions de santé et de soins infirmiers („Schulen für Gesundheits- und Krankenpflege“); les formations d'aide-soignant („Pflegerassistenz-Lehrgänge“); les centres de formation pour adultes.	Les écoles pour les professions sociales (« Schulen für Sozialbetreuungsberufe ») ; les lycées agricoles (« Landwirtschaftliche Fachschulen ») ; des formations pour les travailleurs spécialisés du service social; par exemple bfi, Verein grünes Kreuz Steiermark ; de nombreux organismes privés de soins comme par exemple « AWZ Soziales Wienles » ; les ONG sociales et aussi d'autres écoles des soins de santé et de soins infirmiers.	Des organismes de soins privés , des ONG sociales (AWZ Wien, ISL, Akademie NÖ)	*Les écoles pour les professions du secteur social (« Schulen für Sozialbetreuungsberufe ») ; *les formations aux métiers des services à la personne ; par exemple Vitalakademie" ou "VHS"; *des formations pour l'aide à domicile comme bfi et WIFI : de nombreux organismes privés de soins, les ONG sociales et aussi d'autres écoles des soins de santé et de soins infirmiers.
Niveau CEC (le cas échéant)	Offres éducatives non-formelles ; pour les écoles qui proposent des contenus supplémentaires : niveau 4	Pour les écoles : niveau 4	Pour les écoles : niveau 4	Niveau 4	Niveau 4

<p>Conditions d'accès à la formation (compétences linguistiques, niveau d'études préalable...)</p>	<p>* Admission à l'école : avoir terminé avec succès sa 8ème année ou l'école préprofessionnelle polytechnique. * Pour les formations : être âgé de 17 ou 18 ans minimum ; avoir une (bonne) maîtrise de l'allemand ; avoir un certificat médical et un casier judiciaire vierge. * Pour un emploi : pour travailler dans les soins mobiles, il est possible qu'un permis de conduire B soit demandé.</p>	<p>* Pour faire la 9ème année : être âgé de 17 pour les parties pratiques ; avoir une (bonne) maîtrise de l'allemand ; avoir un certificat médical et un casier judiciaire vierge. * Pour les formations : être âgé de 17 ou 18 ans minimum ; avoir une (bonne) maîtrise de l'allemand ; avoir un casier judiciaire vierge et un certificat médical (avec un certificat attestant que vous êtes vacciné contre certaines maladies contagieuses).</p>	<p>* Admission dans les écoles des métiers du social : être âgé de 17 ou 19 ans minimum ; avoir terminé avec succès sa 8ème année ou l'école préprofessionnelle polytechnique ; avoir terminé des études de 2è cycle dans un établissement d'enseignement général ou professionnel (3 ans de formation « intermédiaire » professionnelle/ certificat d'apprentissage) ; parfois un mois de stage pratique * lycées agricoles : avoir terminé avec succès sa 8ème année ou l'école préprofessionnelle polytechnique. * Pour les formations, par exemple les BFI : examen d'entrée, âge minimum 17 ans, avoir un certificat médical et un casier judiciaire vierge, avoir terminé avec succès sa 9ème année, avoir une (bonne) maîtrise de l'allemand, 40 heures d'expérience pratique. * Pour un emploi : être âgé de 19 ans minimum</p>	<p>Age minimum 18 ans ; avoir terminé avec succès sa 9ème année : être ressortissant de l'U.E. ou détenir un permis de travail ; avoir une (bonne) maîtrise de l'allemand (niveau B2) ; avoir un certificat médical et un casier judiciaire vierge ; entretien/examen d'entrée.</p>	<p>* Admission à l'école : avoir terminé avec succès sa 8ème année ou l'école préprofessionnelle polytechnique. * Pour les formations de Services à la Personne : Age minimum 19 ans ; avoir terminé des études de 2è cycle dans un établissement d'enseignement général ou professionnel (3 ans de formation « intermédiaire » professionnelle/ certificat d'apprentissage) ; test d'entrée. Et certains prestataires exigent également : un certificat médical et un casier judiciaire vierge ; une (bonne) maîtrise de l'allemand (niveau B2) ; Europass. * Pour les formations d'aide à domicile : être âgé de 17 ou 18 ans minimum ; avoir (bonne) maîtrise de l'allemand ; avoir un certificat médical et un casier judiciaire vierge.</p>
---	---	--	---	---	--

<p>Frais (le cas échéant, qui les paie)</p>	<p>Écoles : gratuites ; formations au sein d'autres établissements d'enseignement : les Instituts de promotion économique (WIFI), : 1800 euros ; pour les bfi : 1700-1850 euros (à la charge de l'apprenant, dans certains cas une aide financière est disponible)</p>	<p>Écoles : gratuites dans certains états fédéraux, certaines autres ont des frais mensuels (comme le Burgenland : 30 € /mois) ; formations au sein d'autres établissements d'enseignement : bfi : 4700 euros (à la charge de l'apprenant, dans certains cas une aide financière est disponible)</p>	<p>Écoles : gratuites ; dans d'autres établissements d'enseignement : bfi : selon l'état fédéral, dans certains cas gratuit (financé par l'état fédéral), dans d'autres cas coût d'environ 2500€</p>	<p>ISL-Akademie NÖ: 1200 euros (+frais d'examen)</p>	<p>Ecoles : gratuites ; formations aux Services d'Aide à la Personne dans d'autres établissements d'enseignement : Vitalakademie : 1,980€ (certaines aides financières sont disponibles); VHS : 3980€,- *formations d'aide à domicile dans d'autres établissements d'enseignement : Les Instituts de promotion économique (WIFI), : 1800 euros ; pour les bfi : 1700-850 euros (à la charge de l'apprenant, dans certains cas une aide financière est disponible)</p>
<p>Contenus en matière de soins sociaux et sanitaires</p>	<p>Premiers secours ; règles d'hygiène de base ; soins de base et observation ; principes fondamentaux de pharmacologie ; principes de base de la nutrition et de diététique appliquée ; principes de base d'ergonomie et mobilisation ; connaissances de base en gérontologie.</p>	<p>Les éléments fondamentaux des diagnostics médicaux et la thérapie dans les soins aigus et de longue durée, y compris les techniques de soins infirmiers médicaux ; formations et transfert ; principes de soins infirmiers professionnels ; démarches de soins (y compris l'informatique).</p>	<p>Rééducation et mobilisation ; principes de base de gérontologie et de gériatrie ; principes de soins de santé et de soins infirmiers ; soins palliatifs ; règles d'hygiène de base ; principes de base de la nutrition et de diététique appliquée ; principes de base de somatologie et de pathologie ; premiers secours ; principes de base de pharmacologie ; connaissances de base en pédagogie, sociologie et psychologie.</p>	<p>Règles d'hygiène de base ; principes de base d'ergonomie et mobilisation ;</p>	<p>Premiers secours ; règles d'hygiène de base ; soins de base et observation ; principes fondamentaux de pharmacologie ; principes de base de la nutrition et de diététique appliquée ; principes de base d'ergonomie et mobilisation ; connaissances de base en gérontologie.</p>
<p>Contenus en matière de compétences générales</p>	<p>Documentation ; questions d'éthique et professionnalisme ; entretien de la maison ; communication de base et gestion de conflit ; connaissances de base du système de sécurité sociale.</p>	<p>Créer des liens et développer la communication ; coopération, coordination, et organisation; développer et assurer la qualité</p>	<p>Supervision ; éducation musicale et artistique ; communication et gestion de conflit ; questions d'éthique et professionnalisme ; formation politique.</p>	<p>Documentation ; questions d'éthique et professionnalisme ; entretien de la maison ; communication de base et gestion de conflit ; connaissances de base du système de sécurité sociale.</p>	<p>Documentation ; questions d'éthique et professionnalisme ; entretien de la maison ; communication de base et gestion de conflit ; connaissances de base du système de sécurité sociale.</p>

<p>Est-ce que la formation comprend une formation en situation de travail/un stage ? Si oui, quelle est la proportion de la formation en situation de travail ?</p>	<p>80 heures en soins hospitaliers ou hospitaliers partiels</p>	<p>Minimum de 530 heures</p>	<p>Stage de 40 heures dans une maison de retraite/EHPAD, etc.</p>	<p>Oui, 40h dans le secteur des soins ambulatoires</p>	<p>* pour la formation de services à la personne : visites sur le terrain pendant la formation ; * pour la formation sur l'aide à domicile : 80 heures en soins hospitaliers ou hospitaliers partiels.</p>
<p>Est-ce que la formation est diplômante ou certifiante ?</p>	<p>Certificat de « Heimhilfe »</p>	<p>Certificat de "Pflegeassistent / Pflegeassistentin » reconnu par l'État</p>	<p>Certificat de Fach-SozialbetreuerIn für Altenarbeit » reconnu par l'État</p>	<p>Certificat de "AlltagsbegleiterIn"</p>	<p>Certificat de "PersonenbetreuerIn"</p>

<p>Après avoir suivi cette formation, est-ce que l'apprenant peut accéder à un établissement d'enseignement supérieur ? Est-ce que les apprentissages acquis lors de cette formation sont reconnus dans l'enseignement supérieur ?</p>	<p>La formation de « Pflegeassistent / aide-soignant » serait une formation de niveau supérieur appropriée. La loi prévoit que les formations du secteur social reconnaissent des équivalences de cours de formations préalablement effectuées. Ceci s'applique aux parties théoriques ainsi que pratiques.</p>	<p>Formation approfondie supplémentaire dans les domaines suivants : Stimulation basale dans les soins infirmiers ; déontologie dans les soins infirmiers ; soins médico-légaux ; soins infirmiers en gérontologie ; soins infirmiers à domicile ; principes kinesthésiques ; soins infirmiers tenant compte de la culture et du sexe de la personne ; soins palliatifs ; soins infirmiers auprès de personnes atteintes de démence ; soins infirmiers pour les personnes atteintes de maladies psychiatriques ; soins infirmiers pour les personnes souffrant d'un handicap ; soins infirmiers pour les personnes atteintes de maladies chroniques ; soins infirmiers pour les enfants et les jeunes adultes ; validation ; Des lois existent pour la reconnaissance d'équivalences de cours de formations préalablement effectuées ; Accès à une formation plus courte d'« aide-soignant spécialisé » (Pflegefachassistent) et à des postes d'encadrement dans des services de soins de santé et infirmiers ("gehobener Dienst für Gesundheits- und Krankenpflege")</p>	<p>Les travailleurs sociaux spécialisés doivent effectuer au moins 32 heures de formation supplémentaire sur une période de deux ans. Une bonne formation supplémentaire pour les travailleurs sociaux spécialisés dans l'accompagnement des personnes âgées serait une formation d'un an permettant d'obtenir un diplôme de travailleur social spécialisé dans l'accompagnement des personnes âgées ("Diplom-SozialbetreuerIn für Altenarbeit").</p>	<p>La formation de « "Heimhilfe/aide à domicile » serait une formation de niveau supérieur appropriée. La loi prévoit que les formations du secteur social reconnaissent des équivalences de cours de formations préalablement effectuées. Ceci s'applique aux parties théoriques ainsi que pratiques. * formations supplémentaires dans le secteur des soins (à domicile) et des soins infirmiers.</p>	<p>La formation de « "Heimhilfe/aide à domicile » serait une formation de niveau supérieur appropriée (si elle n'a pas été déjà suivie). Sinon la formation « "Heimhilfe/aide à domicile » est aussi possible. La loi prévoit que les formations du secteur social reconnaissent des équivalences de cours de formations préalablement effectuées. Ceci s'applique aux parties théoriques ainsi que pratiques.</p>
--	---	---	---	---	--

<p>Quels types d'emplois/de tâches est-ce que les personnes ayant suivi cette formation sont-elles capables de réaliser ? Est-il facile de trouver un emploi après la formation ?</p>	<p>Travailler comme « Heimhilfe/aide à domicile ». Les perspectives d'emploi sont bonnes, voire très bonnes. Il travaille généralement dans les maisons de retraite et les EHPAD ou au domicile des clients. Ses tâches principales consistent à aider les clients à effectuer le ménage et les activités de la vie quotidienne. Il est seulement autorisé à accomplir des activités de soins de base sous la direction et la supervision de professionnels de santé. Ce sont principalement des emplois à temps partiel (tôt le matin ou tard le soir - quand les clients ont besoin d'aide).</p>	<p>Emploi de "Pflegeassistent / Pflegeassistentin », soit au domicile des clients (moins souvent que les aides à domicile- cf. colonne de gauche) soit dans des établissements médicaux ou de soins comme les hôpitaux, les maisons de retraite/EHPAD, les centres de soins mobiles à domicile ou de rééducation. Les perspectives d'emploi sont bonnes voire très bonnes. Activités principales : Aider les clients à accomplir les soins d'hygiène personnelle quotidiens et à préparer les repas ; appliquer les consignes des professionnels de santé et aider à la réalisation des procédures de soins/soins infirmiers ; administrer les médicaments ; premiers secours/aide en cas d'urgence ; collecte et contrôle des données médicales de base.</p>	<p>Emploi de travailleur social spécialisé pour personnes âgées ("Fach-SozialbetreuerIn für Altenarbeit"). Les perspectives d'emploi sont bonnes, voire très bonnes. Possibilité de travailler dans des centres de soins publics ou privés, des hôpitaux, des maisons de retraite ou des EHPAD, des centres de soins mobiles à domicile ou de rééducation. Tâches principales : Mettre en place des mesures de prévention, de soutien, d'activation, de réactivation, de conseils, d'organisation, et des mesures administratives pour assister les clients dans leur vie quotidienne ; activités de soins de base.</p>	<p>Emploi de "AlltagsbegleiterIn » au domicile des clients pendant plusieurs jours par jour, en centres de jour, dans des appartements partagés ou dans des centres d'accueil ou de soins. Les perspectives d'emploi sont bonnes - selon la région : par exemple en Basse-Autriche, la région fournit l'assistance d'un "AlltagsbegleiterIn" aux aidants familiaux, à hauteur de 6 heures par semaine maximum. D'autres régions ne proposent pas cette option ; les perspectives sont donc différentes. De plus, en Basse-Autriche, les personnes exerçant cette profession sont engagées par des associations à but non lucratif, alors que dans d'autres régions ils ont un statut d'indépendant. Tâches principales : Aider les clients à réaliser les activités quotidiennes, faire le ménage et les courses, soulager le proche aidant.</p>	<p>Emploi de "PersonenbetreuerIn", principalement au domicile des clients et chez un nombre limité de clients (généralement un seul client). Les perspectives d'emploi sont bonnes, voire très bonnes (il faut rappeler cependant qu'en raison de la crise économique résultant de la crise du COVID-19, certaines personnes peuvent avoir plus des difficultés à payer des soins 24h/24). De plus, ces emplois sont principalement occupés par des femmes issues de pays d'Europe de l'Est, qui séjournent en Autriche pendant 2 semaines, restent chez leurs clients tout ce temps-là, puis rentrent dans leur pays d'origine (pendant 2 semaines). Pour les personnes résidant en Autriche, il n'est pas recommandé d'avoir cette profession car la rémunération est faible, il faut trouver un logement en Autriche (ce qui est bien plus cher qu'en Europe de l'Est) et les conditions de travail sont très précaires. Tâches principales : Aider les clients à réaliser les activités quotidiennes, faire le ménage et les courses, tenir compagnie aux clients, documenter l'état de santé de la personne.</p>
--	--	---	---	--	---

Finlande						
Nom du diplôme : en langue originale et sa traduction en français	Lähihoitaja, FR : Infirmier praticien	Hoiva-avustaja, EN: Aide-soignant	Puhtaus- ja kiinteistöpalvelualan ammattitutkinto / Kodinhoitaja (AT) FR : Diplôme d'aptitude professionnelle d'aide-ménager/travailleur domestique (QF)	Puhtaus- ja kiinteistöpalvelualan ammattitutkinto /Henkilökohtainen avustaja (AT) FR : Diplôme d'aptitude professionnelle d'aide-ménager/services à la personne (QF)	Vanhus- ja hoivatyön kotiaavustaja (ei AT) FR : Assistant à domicile et accompagnant pour personnes âgées (pas QF)	Henkilökohtainen avustaja (ei AT) FR : Assistant à la personne (pas QF)
Durée	180 points de compétences = 2160 heures Le diplôme professionnel de soins sociaux et de santé comprend des unités professionnelles (145 points de compétences) et des unités de tronc commun (35 points de compétences).	55-60 points de compétences = 660-720 heures (6 à 12 mois en fonction du plan personnalisé de formation)	150 points de compétences = 1800 heures		9 mois (40 semaines d'études)	25 semaines d'études (7 semaines)
Organisateur	Lycée/institut professionnel	Lycée/institut professionnel et employeur Les formations d'aide-soignant sont effectuées sous forme de formation en apprentissage	Lycée/institut professionnel		Association/institut privé	

Niveau CEC (le cas échéant)	CEC 4	CEC 3	CEC 4	CEC 3	
Conditions d'accès à la formation (compétences linguistiques, niveau d'études préalable...)	9 ans dans une école d'enseignement général (école fondamentale) et connaissance minimum de la langue finlandaise Les candidats sont évalués sur la base de l'année d'obtention de leur diplôme, leurs résultats scolaires, leur expérience professionnelle, les examens d'entrée et en fonction des vœux de préférence inscrits dans leur candidature. Les candidats migrants obtiennent des points supplémentaires s'ils ont suivi une formation préparatoire.	Variable en fonction de l'organisme de formation, en général une assez bonne maîtrise de la langue finlandaise est exigée.	Un test de langue sur les connaissances en finlandais est effectué au moment de la candidature.	Maîtrise du finlandais oral et écrit	Motivation pour travailler comme aide à la personne et compétences linguistiques suffisantes. Pendant la formation, l'apprenant doit travailler en tant qu'assistant de vie ou occuper d'autres types d'emplois. La formation est également adaptée aux immigrés. Les candidats seront invités à passer un test d'aptitude. Les candidats immigrés doivent aussi passer un test linguistique.
Frais (le cas échéant, qui les paie)	Gratuit	Selon l'organisme de formation. La plupart sont publics et les formations sont donc gratuites mais il y a également des prestataires privés qui facturent des frais de formation.	Gratuit/ 350-500€ en fonction du prestataire et du type de formation (formation en apprentissage ou enseignement formel)	450€ / peut varier en fonction du prestataire	350€ / peut varier en fonction du prestataire

<p>Contenus en matière de soins sociaux et sanitaires</p>	<p>Le diplôme professionnel de soins sociaux et de santé comprend huit domaines de compétences :</p> <p>1 Soins et rééducation des personnes âgées, 2 soins de pédicure 3 éducation et soins des enfants et des jeunes 4 travail dans le domaine de la santé mentale et de la toxicomanie, 5 soins infirmiers et accompagnement, 6 soins de santé orale, 7 Soins auprès de personnes handicapées, 8 Soins immédiats de réanimation (SIR), infirmier urgentiste (BLS). Les domaines de compétences comprennent quatre unités obligatoires.</p>	<p>Le diplôme comprend 2 domaines de compétences du diplôme professionnel de soins sociaux et de santé (infirmier praticien), généralement : soins et rééducation des personnes âgées, et éducation et soins des enfants et des jeunes.</p>	<p>2 unités d'enseignement obligatoires : 1) nettoyage et entretien du domicile, 2) services de ménage. 3 unités d'enseignement facultatives ; soins, alimentation, ménage et autres services ménagers.</p>	<p>2 unités d'enseignement obligatoires : 1) nettoyage et entretien du domicile, 2) travailler comme aide à la personne. 3 unités d'enseignement facultatives ; soins, alimentation, ménage et autres services ménagers.</p>	<p>Les contenus d'apprentissage comprennent : psychologie du vieillissement, sécurité sociale, soins à domicile, travailler comme assistant de vie à domicile, alimentation et soins de santé</p>	<p>Dispositif et législation concernant les aides à la personne, psychologie du développement, soins de santé, blessures et maladies, soins de base, accessibilité, régimes spéciaux, entretien de la maison, passeport d'hygiène, santé mentale EA1 et EA2, aide à domicile (EA1), sécurité incendie, santé et sécurité au travail, compétences relationnelles.</p>
<p>Contenus en matière de compétences générales</p>	<p>Compétences communicationnelles et relationnelles, compétences en mathématiques et en sciences naturelles, et connaissance de la société et de la vie professionnelle</p>	<p>Variable en fonction de l'organisme de formation et du plan personnalisé d'études des apprenants.</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	
<p>Est-ce que la formation comprend</p>	<p>Oui, la durée et le type varient</p>	<p>Oui, l'apprentissage se fait principalement</p>	<p>Oui, la durée et le type varient</p>	<p>Oui, la durée et le type varient</p>	<p>Oui, la durée et le type varient. La formation en</p>	

<p>une formation en situation de travail/un stage ? Si oui, quelle est la proportion de la formation en situation de travail ?</p>	<p>En fonction du plan d'études personnalisé et des acquis préalables</p>	<p>sur le lieu de travail, (formation en apprentissage).</p>			<p>situation de travail peut être par exemple effectuée en tant aide à la personne auprès d'un particulier ou pour des services de logement.</p>	
<p>Est-ce que la formation est diplômante ou certifiante ?</p>	<p>Oui, pour devenir infirmier praticien ou infirmier urgentiste (en fonction des domaines de compétences choisies)</p>	<p>Oui, aide-soignant</p>	<p>Oui, travailleur domestique (QF) / Puhtaus- ja kiinteistöpalvelu alan ammattitutkinto (AT)</p>	<p>Oui, aide à la personne (QF) / Henkilökohtainen avustaja (AT)</p>	<p>Non</p>	<p>Non</p>
<p>Après avoir suivi cette formation, est-ce que l'apprenant peut accéder à un établissement d'enseignement supérieur ? Est-ce que les apprentissages acquis lors de cette formation sont reconnus dans l'enseignement supérieur ?</p>	<p>Les apprenants ont le droit de postuler à un Master 1. Un diplôme d'aptitude professionnelle préalable ne donne droit à aucune équivalence pour le Master 1 (l'apprenant doit suivre tous les cours du master)</p>	<p>Une personne ayant terminé toutes les parties du diplôme nécessaires pour exercer la profession d'aide-soignant peut poursuivre ses études pour obtenir un diplôme d'infirmier praticien.</p>	<p>Les études peuvent être reconnues comme acquis d'apprentissage et avoir des équivalences dans certaines parties de la formation professionnelle (infirmier praticien)</p>	<p>Les études peuvent être reconnues au moins partiellement comme acquis d'apprentissage et avoir des équivalences dans certaines parties de la formation professionnelle (infirmier praticien)</p>		

<p>Quels types d'emplois/de tâches est-ce que les personnes ayant suivi cette formation sont-elles capables de réaliser ? Est-il facile de trouver un emploi après la formation ?</p>	<p>Les infirmiers praticiens peuvent travailler comme gardes d'enfant, aides aux personnes âgées, assistants dentaires, et ambulanciers. Un infirmier praticien peut aussi travailler dans les services de soutien aux personnes handicapées, l'aide à domicile, le secteur de la santé mentale et la toxicomanie, la réception et les soins infirmiers spécialisés. Presque 100% des personnes trouvent un emploi.</p>	<p>Le travail des aides-soignants consiste à soutenir le client grâce à des services de soutien de protection sociale. Ceux-ci comprennent par exemple la livraison de repas, l'habillage, la toilette, le transport et les services de chauffeur, ainsi que des services visant à favoriser les interactions sociales.</p>	<p>Le travail de service à domicile consiste à nettoyer la maison, entretenir le linge, assurer des services de restauration et s'occuper des plantes vertes. Le professionnel à domicile peut également réaliser des tâches d'assistance, selon les besoins du client. L'obtention du diplôme permet de planifier et de mettre en œuvre une large gamme de services d'aide à domicile pour répondre aux besoins du client. Un professionnel à domicile peut être entrepreneur ou prestataire de services ou formateur pour une société de services à domicile.</p>	<p>Une aide à la personne assiste la personne aidée dans les tâches qu'elle ne peut pas bien réaliser en raison de son handicap ou de sa maladie. L'obtention du diplôme permet de planifier et de mettre en œuvre une large gamme de services d'assistance en fonction des besoins. Une aide à la personne peut être embauchée directement par la personne bénéficiaire de l'aide. Une aide à la personne peut aussi occuper différents emplois dans des agences de services ou des EHPAD.</p>	<p>Une aide à la personne peut travailler pour le domaine de l'assistance gérée par la municipalité ou un particulier, notamment dans le secteur de l'aide aux personnes âgées.</p>	<p>L'employeur de l'aide à la personne peut être une personne handicapée, une société, ou une entité. Une aide à la personne aide une personne souffrant d'un handicap soit à domicile soit en dehors du domicile pour les activités quotidiennes, la participation sociale, ou le maintien du lien social. Le but du travail du professionnel est d'aider la personne handicapée à faire ses propres choix dans la vie, par exemple en soutenant la réalisation du droit de la personne handicapée à l'autodétermination. Les aides à la personne peuvent également travailler auprès de personnes âgées et être engagées à titre privé par une personne âgée nécessitant une assistance.</p>
--	---	---	---	---	---	--

France				
Nom du diplôme : en langue originale	Assistant de vie	Employé familial	Assistant de vie pour les familles	Soutien éducatif et social
Durée	554 heures (comprend une formation modulaire + 105 heures d'apprentissage-stage)		500 heures de formation	525 heures de théorie + 840 heures de formation pratique
Organisateur	IPERIA est certificateur - Les formations sont dispensées par un réseau de organismes de formation labellisés par IPERIA		Le Ministère du Travail est l'autorité de certification. La formation est dispensée par les organismes de formation agréés par le Ministère.	
Niveau CEC (le cas échéant)	CEC 3		CEC 3	
Conditions d'accès à la formation (compétences linguistiques, niveau d'études préalable...)	Français oral et écrit		Français oral et écrit	
Frais (le cas échéant, qui les paie)	Différents types de financement sont disponibles pour : <ul style="list-style-type: none"> • les demandeurs d'emploi • les salariés du particulier employeur dans le cadre du plan de développement des compétences⁵ ou le compte personnel de formation⁶ Tous ces financements peuvent être complémentaires.		Différents types de financement sont disponibles pour : <ul style="list-style-type: none"> • les chômeurs • les travailleurs du secteur des PHS (services aux personnes et aux ménages) dans le cadre du plan de développement des compétences⁹ ou le compte personnel de formation¹⁰ Tous ces financements peuvent être complémentaires.	
Contenus en matière de soins sociaux et sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le ménage et l'entretien du linge suivant des principes écologiques • Accompagnement personnalisé des personnes dépendantes • Accompagnement personnalisé des personnes handicapées • Tâches quotidiennes et activités pour les adultes dépendants • Préparation de repas pour les adultes dépendants 		<ul style="list-style-type: none"> • Ménage et entretien du linge • Garde d'enfants à domicile • Spécialisation dans la prise en charge de personnes handicapées vivant à leur domicile 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à domicile • Soutien dans une institution • Soutien pour une éducation inclusive et l'intégration dans la vie quotidienne 4 domaines de compétences sont inclus : <ol style="list-style-type: none"> 1. Être professionnel du secteur social 2. Maintien des personnes à domicile 3. Collaboration avec d'autres professionnels 4. Promouvoir la vie sociale et civile de la personne âgée

Contenus en matière de compétences générales	<p>Cette certification est composée de 4 blocs communs aux trois titres certifiés par IPERIA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une activité professionnelle avec plusieurs employeurs • Gestion de son activité professionnelle • Prévention et sécurité à domicile <p>Les savoir-être (responsabilité, adaptation et compétences relationnelles) sont également évalués.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soins centrés sur la personne. • Communication avec les personnes âgées et leur entourage • Évaluation de la qualité des soins dispensés 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation • Implication professionnelle • Capacité d'adaptation et d'analyse • Capacité à écouter de manière active tout en définissant des limites claires.
Est-ce que la formation comprend une formation en situation de travail/un stage ? Si oui, quelle est la proportion de la formation en situation de travail ?	Oui, 105 heures en apprentissage (stage)	10 heures non obligatoires	840 heures de formation pratique
Est-ce que la formation est diplômante ou certifiante ?	Oui, à un niveau 3 du CEC	Oui, à un niveau 3 du CEC	
Après avoir suivi cette formation, est-ce que l'apprenant peut accéder à un établissement d'enseignement supérieur ? Est-ce que les apprentissages acquis lors de cette formation sont reconnus dans l'enseignement supérieur ?	<p>Oui, apprentissage tout au long de la vie.</p> <p>Oui, ils peuvent être reconnus comme acquis non-formels et informels</p>	<p>Oui, apprentissage tout au long de la vie.</p> <p>Oui, ils peuvent être reconnus comme acquis non-formels et informels</p>	
Quels types d'emplois/de tâches est-ce que les personnes ayant suivi cette formation sont-elles capables de réaliser ? Est-il facile de trouver un emploi après la formation ?	<p>Presque 70% des professionnels certifiés trouvent un emploi 6 mois après l'obtention de leur diplôme. Parmi ceux-ci, les 3/4 sont embauchés par un employeur du secteur privé.</p>	<p>Selon des données qualitatives, il apparaît qu'ils sont davantage susceptibles de travailler dans des organismes publics et privés mais il n'existe pas de données disponibles car le CNC français n'en exige pas pour les certifications délivrées par un Ministère.</p>	

Italie	
Nom du diplôme : en langue originale et sa traduction en français	Opérateur socio-sanitaire (OSS), certificat de qualification
Durée	<p>1) Parcours (qualification) pour les personnes sans expérience préalable dans ce secteur : 1000 heures, dont 45% en stage dans des structures socio-sanitaires</p> <p>2) Parcours (requalification) pour les personnes avec une expérience préalable dans le secteur (un an sur le terrain) : 300 heures, dont 40% en stage dans des structures socio-sanitaires.</p>
Organisateur	<p>Les formations certifiantes sont autorisées par les Régions. Les organismes de formation accrédités au niveau régional doivent soumettre le projet correspondant à la certification et attendre qu'il soit approuvé avant de proposer une formation d'OSS.</p> <p>Une fois la formation approuvée, le centre de formation accrédité fera la promotion de la formation et sélectionnera ensuite les apprenants.</p> <p>La certification est valable au niveau national et permet de travailler dans des structures sociales et de santé sur tout le territoire. Au niveau public, les OSS ne peuvent être embauchés dans un hôpital qu'en passant un concours public. La certification est la condition pour accéder aux concours sur le territoire national.</p>
Niveau CEC (le cas échéant)	CEC Niveau 3
Conditions d'accès à la formation (compétences linguistiques, niveau d'études préalable...)	<p>Pour avoir accès à la formation certifiante d'opérateur socio-sanitaire, il est nécessaire d'avoir obtenu le certificat délivré à la fin des études secondaires (équivalent du baccalauréat français). Pour les étrangers, une traduction du certificat -qui doit être l'équivalent du certificat italien- est demandée.</p> <p>Le niveau linguistique requis pour l'admission n'est pas spécifié en termes de niveau (B1, B2, etc.).</p> <p>Les organismes de formation vérifient, à l'aide d'un test d'italien, que les compétences en langues sont suffisantes pour pouvoir suivre la formation.</p> <p>Afin d'obtenir la requalification (durée : 300 heures au lieu de 1000), le candidat doit prouver qu'il a travaillé pendant au moins 1 an dans l'action sociale au cours des trois dernières années. Les conditions d'admission à la certification restent les mêmes.</p>
Frais (le cas échéant, qui les paie)	<p>Le coût de la formation est en moyenne de 2800 euros. Le paiement pour la formation est entièrement à la charge de l'apprenant. Certains organismes de formation utilisent les aides pour chômeurs (Formatemp) pour financer la totalité ou une partie de la formation. Dans ce cas-là, l'apprenant paie des frais moins élevés. Ce cas de figure est possible mais ce n'est pas la règle.</p> <p>Lorsque le candidat a acquis des compétences en travaillant dans des structures socio-médicales, une commission spéciale peut reconnaître des crédits de formation.</p>

<p>Contenus en matière de soins sociaux et sanitaires</p>	<p>Les contenus relatifs au secteur des soins socio-médicaux sont les suivants :</p> <p>Unité de compétence 1 : Promouvoir le bien-être psychologique et relationnel de la personne. Contenus principaux : - relation d'aide et maintien des relations familiales - faciliter les processus de socialisation - stimulation des capacités d'expression et psychomotrices</p> <p>Unité de compétence 2 : Adaptation du domicile/ de l'environnement Contenus principaux : -Prévention et réduction des risques professionnels - assainissement et désinfection - protocoles et procédures - entretien des lieux de vie et de soins pour le client</p> <p>Unité de compétence 3 : Soins de santé à la personne Contenus principaux : - protocoles pour le ramassage des déchets et leur stockage - pansements et services médicaux - utilisation de matériel médical simple - connaître les paramètres vitaux</p> <p>Unité de compétence 4 : Satisfaction des besoins essentiels de la personne Contenus principaux : <ul style="list-style-type: none"> • Bonnes postures • Techniques de mobilisation et maintien des capacités motrices • Connaissance des principes diététiques • Fonctions primaires, hygiène personnelle, habillage, alimentation </p> <p>Pour la formation de remise à niveau de 300 heures, les thèmes abordés dans les différentes unités dépendent des besoins des apprenants.</p>
<p>Contenus en matière de compétences générales</p>	<p>Les contenus relatifs aux compétences générales sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - techniques communicationnelles et relationnelles en général et celles liées aux différentes maladies /troubles. - principes communs et aspects relatifs à l'application de la législation actuelle sur la sécurité - sécurité au travail : règles et méthodes à adopter - références en matière de législation et de réglementation de l'activité de soins - outils d'information pour l'enregistrement et/ou la transmission de données - techniques de premiers secours et protocoles
<p>Est-ce que la formation comprend une formation en situation de travail/un stage ? Si oui, quelle est la proportion de la formation en situation de travail ?</p>	<p>La partie pratique est de 450 heures, généralement réparties sur deux stages pratiques en alternance avec la partie théorique.</p>

<p>Est-ce que la formation est diplômante ou certifiante ?</p>	<p>Le parcours de formation formel se termine avec l'obtention d'un examen certifiant. Une commission d'examen vérifiera si les compétences acquises par l'apprenant remplissent les conditions d'obtention de la certification. En fonction du niveau de préparation du candidat, la commission décide de donner la certification à l'apprenant ou lui demande de passer un autre examen.</p>
<p>Après avoir suivi cette formation, est-ce que l'apprenant peut accéder à un établissement d'enseignement supérieur ? Est-ce que les apprentissages acquis lors de cette formation sont reconnus dans l'enseignement supérieur ?</p>	<p>La qualification d'OSS ne donne pas accès aux formations formelles, comme l'entrée à l'université pour laquelle certificat de l'éducation secondaire obligatoire est exigé. En revanche, le candidat doit suivre des formations de coordinateur de soins socio-sanitaires dans des centres de formation accrédités.</p>
<p>Quels types d'emplois/de tâches est-ce que les personnes ayant suivi cette formation sont-elles capables de réaliser ? Est-il facile de trouver un emploi après la formation ?</p>	<p>La qualification d'OSS offre actuellement des possibilités d'emploi à plus de 90% des apprenants ; en raison de la pandémie, les besoins ont augmenté, particulièrement dans les hôpitaux publics (de nombreux OSS ont quitté les centres privés pour aller dans le public). C'est pourquoi les résidences d'accueil privées pour personnes âgées sont à la recherche d'OSS. Une fois le certificat obtenu, l'activité professionnelle peut être exercée à la fois auprès de personnes âgées et auprès de personnes ayant des troubles physiques et/ou mentaux. Les domaines de compétences de l'OSS sont décrits dans les deux encadrés précédents consacrés aux contenus. En Italie, l'OSS n'est pas habilité à donner les médicaments et ne peut pas réaliser des procédures telles que les piqûres et les perfusions. L'infirmier est la personne responsable d'effectuer des actes médicaux plus spécifiques.</p>

Espagne					
Nom du diplôme : en langue originale et sa traduction en français	Título de técnico grado medio en Atención a Personas en Situación de Dependencia FR : Technicien spécialisé dans l'assistance aux personnes nécessitant des soins	Título de técnico grado medio en Cuidados Auxiliares de Enfermería FR : Expert en soins infirmiers auxiliaires	Título de técnico grado medio en Atención Sociosanitaria FR : Technicien en soins socio-sanitaires	Certificado de profesionalidad en Atención sociosanitaria a personas en el domicilio EN: Soins sanitaires et sociaux des personnes à domicile	Certificado de profesionalidad en Atención sociosanitaria a personas dependientes en instituciones sociales. FR : Accompagnement socio-médical des personnes dépendantes dans les centres sociaux
Durée	2000 heures	1400 heures	2000	600 heures	450 heures
Organisateur	Ministère de l'Education, par l'intermédiaire des centres de formation professionnelle			Ministère de l'Emploi, par l'intermédiaire des centres de formation accrédités à délivrer des certificats professionnels	
Niveau CEC (le cas échéant)	CEC 4	CEC 4	CEC 4	CEC 2	CEC 2
Conditions d'accès à la formation (compétences linguistiques, niveau d'études préalable...)	L'accès à un programme de formation professionnelle est possible si le candidat remplit l'une des conditions suivantes : Accès direct : Être titulaire du certificat de l'éducation secondaire obligatoire (« maturité ») ou d'un niveau d'études supérieures. Être titulaire d'un certificat professionnel de base (Programme de formation professionnelle de base). Être titulaire d'un diplôme de technicien ou de technicien auxiliaire, ou d'une dispense. Avoir terminé la deuxième année du deuxième cycle d'études. Pour les apprenants de plus de 25 ans : avoir réussi le test d'admission à l'université. Admission sur test spécifique (pour ceux qui ne remplissent aucune des conditions mentionnées ci-dessus). Avoir réussi le test d'admission aux programmes de formation professionnelle (le candidat devra être âgé d'au moins 17 ans au moment de l'examen).			Pour le niveau 2, l'une des conditions suivantes doit être remplie : Certificat de l'éducation secondaire obligatoire (maturité) Certificat Professionnel de niveau 2. Un certificat professionnel de niveau 1 dans le même domaine professionnel. Remplir les conditions d'admission au niveau de formation professionnelle ou avoir réussi les examens d'admission correspondants réglementés par les instances éducatives. Pour les apprenants de plus de 25 ans et/ou 45 ans : avoir réussi l'examen d'entrée à l'université. Posséder les compétences clé nécessaires (cf. informations recueillies de l'annexe IV du Décret Royal 34/2008) pour bénéficier du certificat professionnel correspondant.	
Frais (le cas échéant, qui les paie)	Enseignement public et privé (financé par l'État ou à la charge de l'apprenant).			Financé ou privé, payé par l'apprenant.	

<p>Contenus en matière de soins sociaux et sanitaires</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation des soins pour les personnes en situation de dépendance 2. Caractéristiques et besoins des personnes en situation de dépendance 3. Soins et accompagnement psychosociaux 4. Soutien à domicile 5. Soins de santé 6. Soins d'hygiène 7. Téléassistance 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Techniques de soins infirmiers de base 2. Promotion de la santé et soutien psychologiques aux patients. 3. Techniques de soins dentaires 4. Collaboration dans la dispense de soins psychiatriques auprès du patient/client par la mise en œuvre de techniques de soutien psychologique et d'éducation à la santé, en fonction de leur niveau 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Planification et contrôle des interventions. 2. Soins de santé. 3. Hygiène. 4. Soins et soutien psychosociaux. 5. Loisirs et temps libre de groupes spécifiques. 6. Soutien à domicile. 7. Alimentation de la famille et nutrition. 8. Besoins physiques et psychosociaux de groupes spécifiques. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Concevoir des interventions de soins physiques à domicile destinés aux personnes nécessitant des soins socio-sanitaires. 2. Concevoir des interventions de soins psychosociales à domicile destinés aux personnes nécessitant des soins socio-sanitaires. 3. Concevoir des activités relatives à la gestion et le fonctionnement d'une cohabitation. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préparer et soutenir les interventions de soins pour les personnes et leur environnement au niveau institutionnel désigné par l'équipe interdisciplinaire. 2. Mettre en place des interventions de soins physiques aux personnes dépendantes au niveau institutionnel. 3. Mettre en place des interventions de soins socio-sanitaires destinés aux personnes dépendantes au niveau institutionnel. 4. Mettre en place des interventions de soins psycho-sociaux destinés aux personnes dépendantes au niveau institutionnel.
<p>Contenus en matière de compétences générales</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compétences relationnelles 2. Aide à la communication 3. Premiers secours 4. Formation et orientation 5. Business et entrepreneuriat 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Démarches administratives et documentation sur la santé 2. Hygiène de l'environnement hospitalier et nettoyage du matériel 3. Formation et orientation professionnelle 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compétences relationnelles 2. Aide à la communication 3. Premiers secours. 4. Formation et orientation professionnelle 5. Business et entrepreneuriat. 	<p>Aider des personnes à domicile ayant des besoins physiques, mentaux ou sociaux particuliers en leur prodiguant des soins sociaux et de santé. Appliquer des stratégies et des procédures adaptées dans le but de maintenir et d'améliorer leur autonomie et leurs relations avec leur entourage.</p>	<p>Assister les personnes dépendantes dans le domaine socio-sanitaire au sein de l'institution où ils évoluent, en utilisant les stratégies mises au point par l'équipe interdisciplinaire compétente ainsi que les procédures visant au maintien et à l'amélioration de l'autonomie des personnes et de leurs relations avec l'entourage.</p>

<p>Est-ce que la formation comprend une formation en situation de travail/un stage ? Si oui, quelle est la proportion de la formation en situation de travail ?</p>	<p>Oui (formation sur le terrain - 400 heures)</p>	<p>Oui (formation sur le terrain - 440 heures)</p>	<p>Oui (formation sur le terrain - 380 heures)</p>	<p>Oui. Module de stage professionnel non rémunéré dans le secteur des soins socio-médicaux pour des personnes à domicile (120 heures)</p>	<p>Oui. Module de stage professionnel non rémunéré dans le secteur des soins socio-médicaux pour des personnes dépendantes en institution (80 heures).</p>
<p>Est-ce que la formation est diplômante ou certifiante ?</p>	<p>Certificat de Technicien de l'Assistance des Personnes en Besoin de Soins</p>	<p>Certification d'Expert en Soins Infirmiers Auxiliaires</p>	<p>Certificat de Technicien en soins socio-sanitaires</p>	<p>Certificat Professionnel de niveau 2</p>	<p>Certificat Professionnel de niveau 2</p>
<p>Après avoir suivi cette formation, est-ce que l'apprenant peut accéder à un établissement d'enseignement supérieur ? Est-ce que les apprentissages acquis lors de cette formation sont reconnus dans l'enseignement supérieur ?</p>	<p>Ce certificat permet d'accéder directement aux formations spécialisées et aux programmes d'enseignement supérieur de la formation professionnelle.</p>			<p>L'apprenant a la possibilité de poursuivre ses études pour obtenir un Certificat Professionnel de niveau 3.</p>	

<p>Quels types d'emplois/de tâches est-ce que les personnes ayant suivi cette formation sont-elles capables de réaliser ? Est-il facile de trouver un emploi après la formation ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Professionnel auprès de personnes dépendantes dans différentes institutions/à domicile. 2. Coordinateur et coordinateur adjoint de personnes dépendantes en institutions. 3. Assistant responsable d'étage dans des maisons pour personnes âgées ou handicapées. 4. Assistant à la personne à domicile 5. Employé familial 6. Assistant en éducation spécialisée 7. Assistant à la personne 8. Opérateur de téléassistance 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soins primaires et communautaires : à domicile, promotion de la santé, santé dentaire, consultation et EHPAD. 2. Soins spécialisés : consultation, hospitalisation, urgences, pédiatrie, unités spéciales comme les unités de soins intensifs, la gériatrie, etc. 3. Centre de soins de santé, centres de balnéothérapie, services des affaires sociales des ministères, communautés autonomes et conseils municipaux. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Coordinateur, superviseur, responsable d'étage dans une résidence de soins pour personnes âgées ayant des besoins particuliers : seniors, handicapés, patients de longue durée en convalescence et souffrant de maladies chroniques. 2. Professionnels s'occupant de personnes âgées, souffrant d'un handicap physique, mental ou sensoriel au sein de différentes institutions existantes. 3. Assistant à la personne à domicile. 	<p>Domaine professionnel : de manière générale, ils pourront exercer leur activité au sein d'un organisme, mettre en œuvre et superviser les soins socio-sanitaires. Plus spécifiquement, ils peuvent être embauchés par : l'administration publique, principalement au niveau municipal et régional, en charge de la gestion et de la prestation de services à domicile des personnes dépendantes.* Entités privées, à but lucratif ou non, qui proposent directement des services à l'utilisateur ou qui sont responsables de la gestion de dispositifs publics de services d'aide à domicile.* En tant qu'indépendant, ils peuvent proposer leurs services directement aux résidences d'accueil ou, avec un autre technicien associé, créer leur propre société de services d'aide à domicile.</p>	<p>Domaine professionnel : les sphères publiques et privées, centres ou établissements proposant des services de soins socio-sanitaires : EHPAD et centres de jour. Services productifs : les professionnels développent leurs activités dans le secteur des services sociaux aux personnes séjournant de manière partielle, temporaire ou permanente dans des centres sociaux.</p>
--	--	---	---	---	---